

## TABLE DES MATIERES

### Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 mai 2024

1.	Appel.....	1290
2.	Approbation de l'ordre du jour.....	1290
3.	Approbation du PV du 1 février 2024.....	1291
4.	Approbation du PV du 7 mars 2024.....	1292
5.	Communications de la Présidente.....	1292
6.	Communications et réponses de la Municipalité.....	1293
7.	Nomination d'un-e membre et d'un-e membre suppléant-e à la Commission de Sécurité.....	1297
8.	Nomination d'un-e membre suppléant-e à la Commission de gestion.....	1298
9.	Préavis n° PR24.03PR Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 2'040'000.- pour la construction de nouvelles stations moyenne tension (MT) et basse tension (BT) aux fins de répondre aux demandes de raccordement pour la période 2024 à 2026 Rapporteur : M. Marc NICODET.....	1298
10.	Préavis n° PR24.04PR Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour l'inspection des ouvrages d'art, ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour la réalisation de petits travaux de sécurisation/entretien et pour la réfection des joints du pont des Cygnes Rapporteuse : Mme Maude EHRBAR.....	1299
11.	Préavis n° PR24.07PR Concernant la modification de l'article 64 du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains (registre des intérêts) Rapporteur : M. Gaspard GENTON.....	1301
12.	MO24.01 Motion de la Commission de recours par Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON, intitulée « Pour modifier le règlement sur la gestion des déchets ».....	1302
13.	Postulat n° PO24.04PO Postulat de M. le Conseiller communal Michel FLEURY, intitulée « Facilitation de la vie sociétale à Yverdon-les-Bains ».....	1306
14.	MO24.02 Motion de Mme la Conseillère communale Sophie MAYOR intitulée « Pour accorder la bourgeoisie yverdonnoise de manière posthume à Pauline Buisson, Samuel Buisson, et François Mida ».....	1312
15.	Postulat n° PO24.03PO Postulat de Mme la Conseillère Sophie MAYOR « Pour une limitation de la vitesse à 30km/h dans le Centre-ville et les rues résidentielles d'Yverdon-les-Bains ».....	1314
16.	Interpellations, simples questions et vœux.....	1318
16.1	Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon).....	1318
16.2	Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN développée par M. le Conseiller Roland VILLARD (Fête des mères).....	1318
16.3	Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (A quand une baisse des charges pour la population et les entreprises yverdonnoises?).....	1321
16.4	Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Aider de manière concrète les nouveaux citoyens yverdonnois !).....	1323
16.5	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passerelle des Tilleuls).....	1324

---

16.6	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Carrefour du Romand) .....	1324
16.7	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Tourner à droite) .....	1325
16.8	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chantiers).....	1325
16.9	Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Abris de protection) .....	1326
16.10	Une Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Manifestation culturelle en Ville d'Yverdon-les-Bains : vivrons-nous une 9ème édition des Numerik Games en 2024 ?) .....	1327
16.11	Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI développée par M. le Conseiller Kevin DELAY (Gens du voyage).....	1328
16.12	Une question de M. le Conseiller Philippe PAVID (Futur arrêt de bus « Terrasses » de la ligne 603 sur le chemin de Floreyres) .....	1333
16.13	Une Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Extension et transformation des eHNV sur le site d'Yverdon, où en sommes-nous aujourd'hui ?).....	1334
16.14	Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (L'accompagnement de la police par une travailleuse sociale de soutien et de proximité (TSSP)).....	1339

---

Les procès-verbaux sont disponibles sur  
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 mai 2024

**Présidence**

Madame Aurélie-Maude HOFER, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,  
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,  
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

**Membres excusé·e·s :**

Mmes et MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Jean-Marc CUANILLON, David GRANDJEAN, Guillaume GUENAT, Claude-Anne JAQUIER, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Philipp MÜLLER, Ruben RAMCHURN, Juan RAMIREZ, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Safia RUSSELL, Pierre-Alain JAQUET

**Membres absent·e·s :**

Mme et MM. les Conseillers : Anne-Carole LEIBACHER, Julian MICHOU, Luca SCHALBETTER, Olivier SIMON-VERMOT

Membres présent·e·s	<b>83</b>
Membres excusé·e·s	<b>13</b>
Membres absent·e·s	<b>4</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Municipal François ARMADA est excusé pour cette séance.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, j'aimerais procéder à trois modifications de l'ordre du jour.

Le 25 avril dernier, la Municipalité nous a envoyé une nouvelle communication la CO24.02 qui vous sera proposée à l'ordre du jour.

Le 30 avril dernier, la Municipalité nous a envoyé une nouvelle communication la CO24.03 qui vous sera également proposée à l'ordre du jour.

Suite à la démission d'une Conseillère à la Commission de sécurité, le/la suppléant·e sera

proposé·e à cette fonction. De ce fait le poste de membre suppléant·e devient vacant.

Cela signifie qu'en point 6 et 7, nous aurons « Communications et réponses de la Municipalité : CO24.01, CO24.02 et CO24.03 » ainsi que la « Nomination d'un·ou d'une membre et d'un·ou d'une membre suppléante à la Commission de sécurité » comme vous pouvez le voir à l'écran.

La discussion est ouverte sur ces propositions de modifications de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Les modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Au point 16 du nouvel ordre du jour, nous entendrons les interpellations et simples questions suivantes :

- 16.1 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)
- 16.2 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, intitulée (Fête des mères) qui sera développée par M. le Conseiller Roland VILLARD
- 16.3 Interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI, (A quand une baisse des charges pour la population et les entreprises yverdonnoises ?)
- 16.4 Interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Aider de manière concrète les nouveaux citoyens yverdonnois !)
- 16.5 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passerelle des Tilleuls)
- 16.6 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Carrefour du Romand)
- 16.7 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Tourner à droite)
- 16.8 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chantiers)
- 16.9 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Abris de protection)
- 16.10 Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Manifestation culturelle en Ville d'Yverdon-les-Bains : vivrons-nous une 9<sup>ème</sup> édition des Numerik Games en 2024 ?)
- 16.11 Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Gens du voyage) qui sera développée par M. Kevin DELAY
- 16.12 Question de M. le Conseiller Philippe PAVID (Futur arrêt de bus « Terrasses » de la ligne 603 sur le chemin de Floreyres)
- 16.13 Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Extension et transformation des eHNV sur le site d'Yverdon, où en sommes-nous aujourd'hui ?)
- 16.14 Question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (L'accompagnement de la police par une travailleuse sociale de soutien et de proximité (TSSP))

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV  
DU 1 FÉVRIER 2024**

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Je souhaite que soit corrigée la coquille au 2<sup>ème</sup> paragraphe en page 1202. On parle bien d'un ballet d'intervenants « LLET » et pas du balai pour balayer.

Et puis, je profite également pour nous rappeler à toutes et tous ici présents l'importance de préparer nos interventions et, dans la limite du possible, de les transmettre au secrétariat. Quand le PV est saisi dans toute la spontanéité de l'oralité, il est déjà difficile pour nous qui avons assisté au débat de comprendre de quoi il retourne. Alors, pour les historiens du futur, s'ils viennent à se pencher sur certains paragraphes comme le dernier en page 1237, ça va être compliqué. Merci.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci, Mme la Conseillère.

La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close. Nous votons.

**Vote**

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. APPROBATION DU PV  
DU 7 MARS 2024**

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur ce Procès-verbal ?

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'ai deux petites modifications. La première, tout au début de ce PV, à la page 1251. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de mentionner dans des PV lorsque l'un des membres ou l'une des membres de ce Conseil presse par inadvertance sur le bouton.

Deuxième remarque, plus positive, tout à la fin de ce même PV, en page 1288. Notre Conseil communal passe souvent pour avoir des séances houleuses. Or, il se trouve que ce fameux soir, nous avons terminé à 23h et Mme la Présidente nous a félicités, ce qui était quelque chose de particulièrement rare. Alors, je regrette que la mention « la Présidente vous félicite » manque à la page 1288. Merci de corriger.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci, M. le Conseiller. Nous allons faire les modifications nécessaires.

La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close. Nous votons.

**Vote**

Il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**5. COMMUNICATIONS DE  
LA PRÉSIDENTE**

*Courriel de M. Kevin DELAY annonçant que M. Ruben RAMCHURN est « démissionné » du Groupe UDC*

En date du 19 avril dernier, le Conseil communal a reçu le courriel suivant :

*Je vous adresse ce courriel pour vous informer des changements survenus au sein du groupe politique UDC suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 avril dernier.*

*Conformément aux décisions prises lors de ladite assemblée générale de l'UDC section Yverdon-les-Bains, je tiens à vous annoncer que le conseiller Ramchurn Ruben est réputé démissionnaire de notre groupe politique. Par conséquent, il ne fait plus partie de notre représentation au sein du conseil communal.*

*En conséquence de cette démission, le conseiller Villard Roland a été désigné pour remplacer le conseiller Ramchurn Ruben concernant la suppléance de la commission de gestion à partir de ce*

jour.

*Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ces changements dans vos registres et de mettre à jour toute documentation nécessaire en conséquence.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé M. Kevin DELAY, Chef du groupe UDC.

Dès ce jour, M. Ruben RAMCHURN siégera désormais au Conseil communal en tant qu'Indépendant.

Cette sortie laisse un poste de suppléant-e vacant au sein de la Commission de gestion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Pause

Je vous informe que nous ferons très certainement une pause de 10 minutes aux alentours de 22h00.

**6. COMMUNICATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de :

- **CO24.01** du 18.04.2024 concernant l'établissement d'un référentiel commun sur les marchés publics, destiné à tous les Services de l'administration communale
- **CO24.02** du 25.04.2024 concernant la réponse à la question posée le 7 mars 2024 par Madame la Conseillère communale Ella-Mona Chevalley intitulée « Révoltes paysannes : quel soutien de la Ville d'Yverdon-les-Bains par la restauration collective ? » (QU24.06)

Madame la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY, souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

J'ai trouvé cette réponse très instructive, qui a pu m'amener beaucoup de choses que je ne savais pas au sujet de la restauration collective et aussi de savoir un peu plus avec qui vous travaillez. Je me réserve cependant le droit de revenir probablement avec un postulat pour demander d'en faire un peu plus, en tout cas de réfléchir comment en faire un peu plus pour avoir une restauration collective qui soit durable et qui s'approvisionne davantage avec des produits locaux et de saison. Donc, ça arrivera prochainement, mais en tout cas, merci beaucoup pour cette réponse déjà très informative.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Nous passons maintenant à la communication :

- **CO24.03** du 30.04.2024 concernant la réponse à l'interpellation posée le 7 mars 2024 par M. le Conseiller communal Bart WIND, intitulée « Le prix excessif des énergies à Yverdon-les-Bains » (INT24.05)

Est-ce que M. le Conseiller Bart WIND ou tout autre membre de notre Conseil souhaite s'exprimer sur la réponse à cette interpellation ?

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Tout d'abord, je m'excuse. J'espère que je suis bien audible et je m'excuse à double titre parce que je ne pourrai pas rester jusqu'au point 16 de votre ordre du jour. Je m'absenterai plus tôt.

La communication 24.03 en 16 pages consiste effectivement en la réponse au Conseiller Bart

WIND, à son interpellation déposée le 7 mars 2024.

Je souhaitais revenir brièvement sur les conclusions, qui sont que le cadre réglementaire qui fixe le tarif d'électricité est très strict, surveillé par la Commission fédérale de l'électricité et que si on devait dépasser ce cadre réglementaire, on se verrait de toute façon automatiquement rattrapés avec des rétributions qui reviendraient au tarif des années suivantes.

Nous avons, avec la Municipalité et le Service des énergies, adopté une gestion prudente des risques pour éviter les découverts de couvertures que l'on avait dû envisager en 2021 et en 2022. Mais si les prévisions de coûts de 2023 et 2024 s'avéraient éventuellement surévaluées, les excédents seront répercutés en déduction des tarifs des années suivantes.

De plus, à Yverdon, nous avons le programme Eco-Challenge qui permet de rémunérer les consommateurs et consommatrices qui baissent leur consommation, ce qui vient en plus du tarif officiel et nous permet de rééquilibrer nos tarifs au plus près des coûts réels.

Alors, la comparaison que vous avez dans la communication vous permet d'évaluer que le tarif à Yverdon est dans la fourchette haute de la moyenne suisse, mais quand même comparable. Et surtout, si certains distributeurs ont des tarifs différents, c'est généralement grâce à leurs réserves ou à leur capacité de production propre, et j'y reviendrai, ce qui fait que tout n'est pas forcément comparable.

Nous avons également inséré dans cette communication une comparaison entre les coûts de la mobilité fossile et de la mobilité électrique, du chauffage fossile et du chauffage électrique, où l'on voit que les écarts ne sont pas si élevés que ce que vous avez obtenu, M. le Conseiller, quand on prend en compte l'entier des coûts, tout le cycle de vie de ces comparatifs.

Vous le savez, on a renforcé l'efficacité du réseau, la durabilité de l'infrastructure, ce qui nous a permis de maîtriser les coûts d'exploitation et également on envisage de réaffecter une partie des dépenses courantes vers les investissements, ce qui permettra d'éviter, enfin de repousser et de lisser les coûts pour les consommateurs. Mais surtout, plus de la moitié, ou environ la moitié des tarifs électriques, viennent de l'approvisionnement. C'est parce qu'à Yverdon, nous sommes trop dépendants des marchés extérieurs que nous avons dû répercuter des hausses élevées dans les dernières années et que la comparaison avec d'autres fournisseurs qui ont leur production propre nous met dans une position peu enviable.

Les initiatives que nous avons lancées, c'est d'abord Y-Solaire pour développer la production photovoltaïque sur le parc yverdonnois, des subventions pour les installations photovoltaïques et la participation au projet de parc éolien du Mollendruz que vous avez accepté le 7 mars 2024. C'est seulement en augmentant la production locale et renouvelable que nous pourrions maîtriser à long terme les coûts d'approvisionnement électrique.

À ce titre, je vous précise que la Municipalité, à l'unanimité, a validé une recommandation de vote favorable à la loi pour l'électricité qui sera en votation le 9 juin 2024. Voilà, j'espère, M. le Conseiller, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, que ces réponses vous convaincront et je suis prêt à en préciser le contenu.

**M. le Conseiller Bart WIND :**

M. le Municipal, merci beaucoup pour votre réponse très étoffée et détaillée. J'ai bien entendu ce que vous avez expliqué et lu cette réponse avec attention et j'y vois quand même quelques opportunités éventuelles qu'on pourrait étudier pour essayer de tirer un petit peu ce prix du kWh électrique vers le bas.

J'ai vu notamment que le prix d'achat de l'énergie lui-même est extrêmement élevé, aussi dans la décomposition du prix à 18.10 centimes. Ça, c'est peut-être quelque chose qui est négociable, d'ailleurs c'est expliqué aussi dans la réponse, on peut peut-être lisser ces prix sur plusieurs années en spéculant que le prix de gros va diminuer en 2025, 2026, et déjà anticiper cette baisse pour le citoyen yverdonnois actuellement, ça, je pense que c'est une possibilité. D'ailleurs, c'est une

possibilité qui est évoquée dans votre réponse.

Il y a un autre élément aussi dans le prix du kWh qu'on fait subir au citoyen. Il y a des choses qu'on peut éventuellement sortir, parce que, par exemple, toutes ces assurances qu'on prend pour l'assurance anti-blackout, c'est tout compris dans le prix du kWh. On peut aussi imaginer que ce soit pris, par exemple, dans un budget de sécurité publique ou autre, et puis on fait payer par la caisse publique ce genre d'éléments-là. Ce sont des réflexions politiques qu'il faut peut-être avoir, mais c'est sûrement autorisé de le faire dans ce sens-là.

Comme pour l'éclairage public aussi, je ne sais pas si c'est vraiment au kWh qu'on vend aux citoyens que l'on doit faire peser le coût du kWh de l'éclairage public. Donc, je me dis qu'il y a quand même éventuellement des opportunités d'essayer de tirer vers le bas ce prix pour le citoyen.

Raison pour laquelle je vais quand même maintenir la résolution que j'aimerais déposer. Alors, je ne sais pas si je la dépose maintenant tout de suite ou bien si, Mme la Présidente, vous voulez continuer, qu'on continue le débat avant que je dépose cette résolution.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Alors, je n'ai aucune demande de parole, donc je vous propose de déposer cette résolution maintenant.

Dépôt résolution

**M. le Conseiller Bart WIND :**

Très bien, merci Mme la Présidente. Alors, je ne sais pas si on peut l'afficher, je vous l'ai envoyée pour que l'on puisse facilement débattre dessus. Donc, je vous la lis : Dans le but d'encourager la transition énergétique, mais sans que cela ne ponctionne excessivement les entreprises et les ménages yverdonnois, le Conseil communal demande à la Municipalité de faire tous les efforts qui sont en son pouvoir pour permettre, dès que possible, de vendre le kWh électrique à un tarif qui soutienne la comparaison avec les autres communes ainsi que la comparaison avec les énergies alternatives, qui sont les énergies fossiles, que ce soit pour le chauffage, la mobilité ou la consommation électrique en général. Voilà.

Discussion résolution

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Nous avons pris acte de la réponse municipale suite à l'interpellation CO24.02 de notre collègue Bart WIND. Seize pages d'explications techniques pour justifier la parfaite légalité des tarifs d'électricité. Évidemment, mon intention n'est pas de blâmer les collaborateurs du SEY qui ont fourni un gros travail pour justifier leur politique d'achat de l'énergie et rédiger ce rapport. Mais il faut en convenir, la majorité de ce Conseil, tout Partis confondu, attendait une vraie réponse politique qui puisse répondre aux préoccupations des citoyens, qui sont des clients captifs du Service des énergies, qui, depuis deux ans, voient leur pouvoir d'achat diminuer considérablement avec l'augmentation des loyers, des primes d'assurance maladie et autres dépenses incontournables.

La procédure, toujours en vigueur dans notre Commune, prévoit qu'un rapport ou une réponse au Conseil communal est préparé par le ou les services concernés, puis est soumis pour validation à la Municipalité avant son envoi au Conseil. Alors, comment expliquer qu'une Municipalité à majorité rose-verte laisse passer un rapport aussi long et technique sans tenir compte des besoins des citoyens au budget modeste qu'elle prétend défendre ? La gauche a toujours combattu l'augmentation des diverses taxes, émoluments et factures qui pénalisent plus fortement les petits revenus, alors que les gros revenus y échappent partiellement.

C'est bien là le paradoxe. Depuis son élection majoritaire à l'exécutif, l'alliance rose-verte a déjà

augmenté de plus de CHF 4'000'000.-, soit environ 4 points d'impôts, diverses taxes qu'elle-même, en d'autres temps, aurait qualifiées d'antisociales. Bien entendu, la Municipalité doit trouver des ressources pour compenser les dépenses de fonctionnement qui prennent l'ascenseur et notamment les 80 postes nouveaux que vous avez créés depuis 2022, mais ce n'est pas au consommateur yverdonnois, captif je le répète, de faire les frais d'une politique municipale dispendieuse.

Le groupe des Vert'libéraux soutiendra donc cette résolution, de même que celle qui sera déposée tout à l'heure par le Conseiller WICKI qui traite du même objet. Les Yverdonnois ont trop payé sur la facture d'électricité et de gaz et ils ont droit à une ristourne que nous souhaitons voir déduite cette année encore, au plus tard sur la facture finale 2024. Merci.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Le groupe PLR est tout à fait d'accord avec les propos que M. Gildo DALL'AGLIO vient de tenir et nous soutiendrons également la résolution de notre collègue Bart WIND. Force est de constater que le prix de l'électricité sur Yverdon est quand même particulièrement non concurrentiel avec d'autres distributeurs.

Le risque, avec des tarifs pareils, est que les grands consommateurs quittent la Ville et que nous les perdions. Les ménages yverdonnois n'ont pas non plus à subir ce genre de distorsion de prix. La Municipalité doit se repositionner de façon concurrentielle sur le marché afin d'éviter que les clients partent ailleurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR soutiendra la résolution de M. WIND.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

J'aimerais tout d'abord rappeler que la Municipalité a eu raison d'être prudente dans sa politique d'achat de différentes matières premières, notamment en matière énergétique, pour les années 2022-2023, vu la volatilité des prix et les risques qu'une politique plus, disons, moins prudente aurait pu faire courir non seulement à notre Ville, mais surtout à sa population et à ses entreprises.

Néanmoins, notre groupe s'est alarmé à plusieurs reprises de la hausse des charges sur la population yverdonnoise, que ce soit la hausse du gaz, celle de l'électricité ou encore récemment celle de l'eau. Il reviendra d'ailleurs à la charge dans quelques minutes ou peut-être dans quelques heures suite à la publication des comptes 2023.

Car soyons clairs, la situation n'est pas tenable à terme. Il faudra notamment trouver des solutions pour que la Ville ne soit plus l'une des communes les plus chères de Suisse pour le prix de l'électricité. C'est pourquoi cette résolution constitue un premier geste important de notre Conseil, qui sera certainement suivi par d'autres et le groupe socialiste vous appelle à soutenir cette résolution. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Je tiens quand même à mettre une petite précision sur ce que vient de dire notre collègue Conseiller communal Gildo DALL'AGLIO, qui a fait un mélange entre différents outils politiques qui sont très différents. Si on parle d'impôts, c'est une mesure qui est sociale puisque les impôts sont perçus en fonction du revenu, donc plus on gagne d'argent, plus on paye. Donc, c'est une mesure profondément sociale qui permet après de financer des services publics qui bénéficient à toute la population et principalement à celles et ceux dans le besoin. Alors qu'une taxe ou l'augmentation d'un prix de la TVA, ce genre de choses, s'applique de la même manière à tous les ménages. Et ce type d'outils, d'instrument politique, on sait que ce sont les ménages les plus précaires qui vont payer davantage.

Voilà, je pense que c'est quelque chose d'important et dans ce cas-là, le groupe des Vert-e-s et solidaires a un avis un peu différent. Pour ma part, j'estime que le prix de l'électricité uniforme appliqué à la population pèse davantage et démesurément sur les personnes précaires qui sont

celles qui consomment déjà le moins d'électricité. Puisque, comme on sait, plus on gagne d'argent, plus on consomme d'énergie fossile et d'électricité. Donc, à mon avis, personnellement, je vais soutenir cette résolution, comme certains et certaines de notre groupe, mais certains et certaines ne soutiendront pas cette résolution, estimant que le prix de l'électricité agit aussi sur la consommation. Donc voilà, deux avis différents, ce sera probablement assez différent, mais je tenais à dire : impôt et taxe, ce n'est pas la même chose. Les taxes, c'est antisocial ; les impôts, c'est profondément social. Merci beaucoup.

**M. le Municipal Benoist GUILLARD :**

Je vous laisserai voir plus tard si la résolution comprend ou pas une injonction, suivant l'article 73 alinéa 4 du règlement du Conseil, mais ceci dit, les différents groupes, enfin plusieurs groupes de ce Conseil, ont exprimé leur profonde préoccupation sur l'impact sur la société et sur l'économie des tarifs électriques. Je dois vous assurer que cette préoccupation n'est pas que la vôtre, c'est également la préoccupation de la Municipalité qui a validé cette communication, qui n'est pas une communication de service mais une communication de Municipalité.

Je l'ai précisé, plus de la moitié de la feuille de tarif vient des coûts d'approvisionnement et donc c'est en jouant vraiment plus serré sur l'approvisionnement électrique que l'on pourra baisser la facture des Yverdonnois, des entreprises et des particuliers. La marge, le bénéfice au compte du commerce des énergies est à peu près la même depuis plusieurs années, M. Gildo DALL'AGLIO, il n'y a pas eu d'explosion, mais c'est par contre les coûts d'approvisionnement qui ont augmenté.

Je l'ai dit, ce qui a été éventuellement sur budgété va être rendu, mais ce sont des cycles qui prennent longtemps. L'électricité que vous avez consommée, qui nous éclaire ce soir, n'a pas été achetée hier. Pour assurer l'approvisionnement, il faut s'y prendre longtemps à l'avance. On s'y prend trois ans à l'avance et donc, tant que les baisses qui s'annoncent sur les marchés, que plusieurs indicateurs nous permettent de prévoir pour les années qui viennent, le temps qu'elles se répercutent, cela prend du temps. Et donc, c'est dans les années qui viennent, à partir du budget 2025, que l'on pourra prévoir un tassement sur ces tarifs. Merci.

**Vote**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous passons au vote électronique.

L'adoption de la résolution est acceptée par 70 oui, 8 abstentions et 2 non.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Non, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Tel n'est pas le cas, nous passons donc au point 7.

**7. NOMINATION D'UN·E  
MEMBRE ET D'UN·E  
MEMBRE  
SUPPLÉANT·E À LA  
COMMISSION DE  
SÉCURITÉ**

Suite aux démissions en tant que membre et membre suppléant de Mme Layla OUTEMZABET et de M. Martin LOOS de la Commission de sécurité, la Commission se trouve avec deux postes à repourvoir.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

J'ai le plaisir de proposer la candidature de M. Martin LOOS comme membre de la Commission de sécurité et de Mme Layla OUTEMZABET comme membre suppléante de la Commission de sécurité. Merci beaucoup.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

M. le Conseiller Martin LOOS est nommé membre de la Commission de sécurité et Mme Layla OUTEMZABET est nommée membre suppléante à cette même Commission.

M. le Conseiller, Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**8. NOMINATION D'UN·E  
MEMBRE  
SUPPLÉANT·E À LA  
COMMISSION DE  
GESTION**

M. Ruben RAMCHURN étant « démissionné », du groupe UDC, un poste de membre suppléant·e est à repourvoir au sein de la Commission de gestion.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Kevin DELAY :**

Le groupe UDC a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Roland VILLARD.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies,

M. le Conseiller Roland VILLARD est nommé membre suppléant de la Commission de gestion.

M. le Conseiller, je vous félicite pour cette nomination.

**9. PRÉAVIS  
N° PR24.03PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 2'040'000.- POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES STATIONS MOYENNE TENSION (MT) ET BASSE TENSION (BT) AUX FINS DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DE RACCORDEMENT POUR LA PÉRIODE 2024 À 2026**

**RAPPORTEUR : M. MARC NICODET**

Composition de la  
commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Marceline MILLIOUD, Patricia VALCESCHINI, Jean-Marc CUANILLON, Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Michel FLEURY, Jacques LEVAILLANT,

Marc NICODET

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. NICODET donne lecture des éléments suivants :

On parle de nouveau d'électricité, mais cette fois-ci pas des tarifs mais du réseau, des aspects plus techniques.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.03PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de construction de nouvelles stations moyenne et basse tension (MT-BT) pour répondre aux demandes de raccordement pour la période 2024 à 2026.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 2'040'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur trois ans au compte n° 8304024 « Nouvelles stations MT-BT\_2024-2026 », et amortie sur 35 ans.

**10. PRÉAVIS**  
**N° PR24.04PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 200'000.- POUR L'INSPECTION DES OUVRAGES D'ART, AINSI QU'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 510'000.- POUR LA RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX DE SÉCURISATION/ENTRETIEN ET POUR LA RÉFECTION DES JOINTS DU PONT DES CYGNES**

**RAPPORTRICE : MME MAUDE EHRBAR**

Composition de la commission (ad hoc)

Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers : Maude EHRBAR, Anne GILLARDIN GRAF, Anne-Louise GILLIÉRON, Jean-François CAND, Nicolas DURUSSEL, Jean-Claude DYENS, Martin LOOS, Joël WAEGER

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme EHRBAR donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.04PR est accepté à l'unanimité.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Merci infiniment pour le soutien à ce préavis. Peut-être juste une réponse au vœu de la Commission. La Municipalité regrette effectivement et également que lors de la conception du pont des Cygnes, il n'ait pas été prévu des bordures abaissées qui soient compatibles pour les piétonnes et piétons et pour les personnes à mobilité réduite. Au vu de la conception du pont, le rabaissement des bordures n'est pas possible en l'état sans refaire totalement l'ouvrage, puisque les trottoirs font partie de la structure porteuse.

Pour pallier à ce problème infrastructurel, se trouvent à 10 et 20 m de distance au sud et au nord, respectivement, deux passages pour piétons abaissés, qui sont conformes pour les personnes à mobilité réduite. Les montants du préavis que vous avez approuvé tout à l'heure ne permettent pas une réfection complète du pont, mais la Municipalité intégrera cette demande, qu'elle soutient pleinement, lors d'un futur projet de restructuration complète du pont. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien au préavis.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre l'inspection des ouvrages d'arts suivants :

- Ponts : Gleyres, Curtil-Maillet, Avenue de Grandson, Avenue Haldimand, Avenue des Quatre-Marronniers, Chaussée de Treycovagnes, Plage, Avenue des Iris, Avenue des Sports, Stade, Château, Rue du Cheminet, Rue Saint-Georges et Rue de Montagny ;
- Passerelles : Iris, Montagny, Pré-du-Canal, Gasparin, Champs-Lovats, Château et du Nord.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 49010.24 « Etude et inspection des ouvrages d'art », et amortie sur 10 ans.

**Article 4 :** La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre les travaux de sécurisation ainsi que la réfection des joints du pont des Cygnes.

**Article 5 :** Un crédit d'investissement de CHF 510'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 6 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte n° 41030.24 « Réfection et sécurisation du pont des Cygnes », et amortie sur 10 ans.

---

**11. PRÉAVIS**  
**N° PR24.07PR**

**CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 64 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS (REGISTRE DES INTÉRÊTS)**

**RAPPORTEUR : M. GASPARD GENTON**

Composition de la commission (ad hoc)

Mme et MM. la Conseillère et Conseillers : Ella-Mona CHEVALLEY, Jean-François CAND, Gildo DALL'AGLIO, Gaspard GENTON, Christophe LOPERETTI, Yohann MEYER. Se sont excusés : Jean-David CHAPUIS et Olivier SIMON-VERMOT

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. GENTON donne lecture des éléments suivants :

Je vais lire une brève synthèse du rapport. Le Conseil communal, par décision du 1er février 2024, a décidé de la prise en considération et du renvoi à la Municipalité du projet de modification du règlement précité. La commission réunie pour préavis le présent préavis réitère son soutien unanime déjà exprimé à la proposition issue des travaux de la commission chargée de préavis la prise en considération et le renvoi à la Municipalité du projet de modification de règlement tel qu'adopté par le Conseil communal en date du 1er février 2024.

Lors de la première séance de commission, les commissaires avaient formulé le vœu que la Municipalité s'applique les mêmes règles de transparence pour leur déclaration d'intérêt. C'est pourquoi les commissaires se réjouissent que la Municipalité ait souligné dans le préavis que, conformément au vœu exprimé par la commission, elle appliquera ces mêmes règles dans le cadre des directives régissant le fonctionnement de la Municipalité.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Aussi, sauf avis contraire de votre part, j'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis, sur l'article 1.

**Vote**

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR24.07PR est accepté par 71 oui, 4 non et 4 abstentions.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Simplement pour rappeler deux choses : la première, c'est que, comme elle en a pris l'engagement, la Municipalité se soumettra aux mêmes règles de transparence que le Conseil vient de voter. Et puis la deuxième chose, c'est que l'article 2 du préavis nous indique que l'approbation cantonale est réservée, c'est-à-dire que cet article du règlement n'entre pas encore en vigueur. Il entrera en vigueur dans les meilleurs délais, mais nous devons encore solliciter et attendre la validation cantonale avant qu'il puisse être exécutoire. Je vous remercie de votre attention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le règlement du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2016 est modifié comme suit et a désormais la teneur suivante :

Art. 64 Registre des intérêts

<sup>1</sup> Sur décision du Conseil, le bureau tient un registre des intérêts.

<sup>2</sup> A l'introduction du registre, chaque Conseiller, entrant au Conseil communal, communique au bureau :

- a) ses activités professionnelles ;
- b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public ;
- c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts, suisses ou étrangers ;
- d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'État et des communes vaudoises ;
- e) les fonctions politiques qu'il exerce ;
- f) le nom des sociétés, fondations, associations etc. qui lui assurent un revenu ou dans lesquelles elle ou il détient une part actionariale d'au moins 10%.

<sup>3</sup> Les modifications intervenues sont communiquées d'office au bureau, au moins au début de chaque année civile.

<sup>4</sup> Le secret professionnel est réservé.

Article 2 : L'approbation cantonale est réservée.

---

12. MOTION  
MO24.01

**MOTION DE LA COMMISSION DE RECOURS PAR MME LA CONSEILLÈRE ANNE-LOUISE GILLIÉRON, INTITULÉE « POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES DÉCHETS »**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

J'invite la représentante des dépositaires de la motion à nous en donner la lecture.

**Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON :**

Pour rappel, le règlement de la Commune d'Yverdon-les-Bains sur la gestion des déchets (ci-après RGD) prévoit en son article 12 lettre D des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation, notamment en faveur des familles, des jeunes, des personnes âgées et des personnes dans le besoin. Ainsi, peuvent obtenir le remboursement intégral de la taxe annuelle les jeunes jusqu'à 25 ans, les habitants au bénéfice des prestations complémentaires communales et cantonales ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés, les habitants au bénéfice du revenu d'insertion ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés, les habitants au bénéfice de l'assistance financière aux demandeurs d'asile. Les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent, quant à elles, obtenir le remboursement partiel de 50 % de la taxe de base annuelle. Pour toutes ces personnes, la situation au 1er janvier de chaque année fait foi.

Constat : au fil des années et des nombreux recours déposés devant elle, la Commission des recours a pu constater que ces mesures d'accompagnement, adoptées les 6 décembre 2018 et 3 octobre 2019, présentent encore des lacunes et oublient des personnes dans le besoin. Ainsi, les femmes rentières AVS mais âgées de moins de 65 ans ne bénéficient pas de l'exonération. Il en va de même des apprentis et des étudiants âgés de plus de 25 ans, des bénéficiaires des rentes-pont AVS/AI cantonales et fédérales, des bénéficiaires des PC familles et des personnes morales

à but idéal et non lucratif.

De plus, la date de référence du 1er janvier de chaque année pose également problème pour les personnes qui voient soudainement leur situation changer en cours d'année. Aussi, il serait judicieux de pouvoir prendre en compte également la situation au 1er juillet de chaque année en plus du 1er juin pour les bénéficiaires de l'exonération intégrale.

Enfin, concernant les personnes à l'AVS, il convient de prévoir une exonération automatique. En effet, l'article 12 lettre D RGD prévoit actuellement que les personnes âgées de plus de 65 ans peuvent, sur la base d'une liste établie par le contrôle des habitants, obtenir le remboursement partiel de 50 % de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier de chaque année fait foi. Or, la pratique des services concernés, pour des raisons logistiques et en lien avec le but des mesures d'accompagnement, n'attend pas que le bénéficiaire demande la réduction pour l'opérer et lui adresse directement et automatiquement une facture réduite de moitié. Cette pratique, qui respecte au demeurant dans le but voulu par le législateur, à savoir exonérer toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, doit être confirmée par une modification du règlement.

Motion : Au vu de ce qui précède, la Commission de recours de la commune d'Yverdon-les-Bains a l'honneur de demander à la Municipalité de modifier l'article 12 lettre D RGD de la manière suivante :

- Des mesures d'accompagnement du dispositif de taxation sont prévues, notamment en faveur des familles, des personnes âgées et des personnes dans le besoin.
- Les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, sur la base d'une liste établie par le contrôle des habitants, sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier de chaque année fait foi.

Voilà la modification demandée :

- Les apprentis et les étudiants âgés de plus de 25 ans, sur présentation d'une carte d'immatriculation ou du contrat d'apprentissage, sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier de chaque année fait foi.
- Les habitants au bénéfice des prestations complémentaires communales et cantonales, ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés, sur la base du registre de l'Agence d'assurances sociales et de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS/AI, sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année fait foi.
- Les habitants au bénéfice des prestations des rentes AVS/AI fédérales et cantonales, ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés, sur la base du registre de l'Agence d'assurances sociales et de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS/AI, sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année fait foi.
- Les habitants au bénéfice des PC familles cantonales, ainsi que leurs conjoints ou partenaires enregistrés, sur la base du registre de l'Agence d'assurances sociales et de la Caisse cantonale vaudoise de compensation sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année fait foi.
- Les habitants au bénéfice de l'assistance financière aux demandeurs d'asile, sur la base du registre de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants, sont exonérés de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année fait foi.
- Les personnes ayant atteint l'âge de l'AVS, sur la base d'une liste établie par le contrôle des habitants, sont exonérées de 50 % de la taxe de base annuelle. La situation au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année fait foi.
- Les personnes morales à but idéal et non lucratif peuvent, sur demande écrite et motivée, adressée à la Municipalité, obtenir le remboursement intégral de la taxe de base annuelle. La

situation au 1er janvier fait foi.

Je vous remercie.

*Discussion s/motion*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

En tant qu'abonné aux convocations à la Commission de recours depuis cinq années, j'ai été très heureux de découvrir l'initiative prise par la Commission de recours. Nous avons voté il y a quelques années, ça fait 5 ou 6 ans, dans une grande urgence ce règlement et objectivement, ce règlement n'était pas parfait. Subjectivement, je considérais qu'il n'était pas correctement appliqué, mais après cette proposition, je suis heureux. Après plusieurs années, on dispose de suffisamment de recul pour se permettre de mettre ce règlement à jour. Je remercie la Commission pour le travail qu'elle a fait.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Excusez d'avance la longueur de la réponse, mais vu la complexité du sujet, c'est important que le Conseil ait tous les éléments en main. En lien avec le débat mené, je me permets de vous donner quelques informations sur ce dossier technique de financement des déchets et des mesures d'exonération qui ont été menées jusqu'à présent.

La taxe forfaitaire a été mise en place en 2018 pour répondre aux principes généraux de financement des déchets dans le Canton. En effet, avant l'introduction de la taxe de base, le financement de la gestion des déchets se faisait par le cumul de la taxe au sac et des impôts communaux. Or, le financement par le biais de l'impôt est contraire au droit supérieur. Conformément à l'article 32a, alinéa 1 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, les taxes constituent l'instrument à utiliser pour financer l'élimination des déchets urbains. Le dispositif de taxation comprend des taxes directement proportionnelles à la quantité et des taxes de base. La taxe de base est à considérer comme une taxe de mise à disposition de l'infrastructure de collecte et de traitement des déchets. Son revenu doit financer notamment les frais fixes de l'élimination des incinérables, les coûts liés aux déchets recyclables et les frais généraux attribuables aux déchets urbains. Selon l'article 30a de la loi cantonale sur la gestion des déchets, il appartient aux communes d'assortir le dispositif de financement des mesures d'accompagnement, notamment en faveur des familles.

Contrairement à un financement par l'impôt, les taxes ne prennent pas en compte la situation financière des administrés. La loi cantonale vaudoise sur la gestion des déchets permet aux communes qui le désirent de proposer des mesures d'accompagnement. La Ville d'Yverdon-les-Bains a choisi de concevoir un règlement qui permette la mise en place d'une taxe assurant l'égalité de traitement entre les administrés, tout en prenant en considération au mieux leur situation personnelle. L'administration de la Ville ne peut cependant pas faire du cas par cas et est contrainte, dans un souci d'efficacité et d'utilisation rationnelle des ressources internes, de se baser sur des indicateurs.

Par exemple, les conditions strictes d'octroi des prestations complémentaires AVS/AI et du revenu d'insertion (RI) nous informent que leurs bénéficiaires n'ont pas le revenu nécessaire au paiement de la taxe forfaitaire. La Municipalité ainsi que la Commission désignée ont alors étudié des possibilités d'accompagnement ciblé en faveur des citoyens et citoyennes ayant un revenu bas, notamment en soutenant les catégories suivantes : les familles, les jeunes et les personnes dans le besoin. Les premières mesures mises en place étaient notamment en faveur des jeunes jusqu'à 25 ans ainsi que pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

La Municipalité est consciente de l'importance du soutien apporté aux personnes ayant des

revenus insuffisants, mais rappelle qu'ajouter un trop grand nombre de mesures d'aide reviendrait à se questionner sur l'intérêt même d'avoir un tel mécanisme global, qui pourrait engendrer davantage de frais de fonctionnement que de rentrées pour garantir la bonne gestion des déchets communaux. Il pourrait y avoir des risques en cas de recours à la CDAP si les mesures sont jugées d'une trop grande largesse et menant à une inégalité systématique à l'égard de certaines catégories de contribuables. De plus, il est nécessaire de tenir compte de la sensibilité des données personnelles en jeu et de la difficulté à les obtenir en raison de la protection des données, pouvant générer une certaine pression sociale sur les personnes qui font ces demandes. La mise en place de mesures supplémentaires augmenterait la complexité d'opérationnalisation de la gestion de la taxe en ce sens. En outre, la compilation et le traitement des données occupent déjà un 0,8 EPT et l'augmentation du groupe d'exonérés va demander un travail supplémentaire et très probablement alourdir la compréhension du dossier pour les bénéficiaires et non-bénéficiaires. La charge en ressources humaines avec les nouvelles mesures peut être estimée à ce stade-là à un 0,5 EPT supplémentaire sur tout le processus de taxation, engendrant des frais élevés pour la Ville.

En termes financiers une première estimation a été faite pour évaluer le coût de telle mesure sur le budget d'aide complémentaire communal de la Ville. Effectivement, il est important de rappeler que comptablement, les personnes ne sont pas exemptées de la taxe, mais leur facture est assumée par un compte de la Ville, géré par le JECOS. Sur la base des comptes de l'année 2023 et des informations transmises pour 2024, avec une taxe forfaitaire de CHF 81,10, le montant minimum exonéré pour cette année est de CHF 726'169,40, soit environ 34 % de la somme des revenus forfaitaires attribués à la gestion des déchets, entreprises comprises.

Avec les nouvelles exonérations proposées par la motion, la charge d'aide communale pour ce domaine se voit passer de CHF 726'169,40 à CHF 877'861,55 au minimum, soit à 41 % de la somme totale des revenus forfaitaires attribués à la gestion des déchets. Cela représente une augmentation de CHF 151'692.-, soit un cinquième ou 20 % de charge des mesures en plus. Ceci ne doit donc pas être sous-estimé en lien avec les finances de la Ville.

Ce montant reste hypothétique, puisqu'il ne comprend pas la situation réelle au 1er juillet, mais uniquement une hypothèse de croissance moyenne. Il est donc probable que la somme à exonérer soit plus conséquente, avec des variations fortes dans l'attribution de mesures sociales comme celles de l'EVAM, du CSIR ou encore des PC familles, si ces dernières varient fortement au cours du temps. J'ai bientôt fini.

Un changement du cercle des exonérés va aussi bousculer la compréhension du système, acquise dans le temps par les assujettis. Il pourrait donc y avoir un effet contraire d'appel d'air sur le nombre de recours. Il est aussi important de noter que le Service mobilité, environnement et infrastructure révisé actuellement son plan de gestion des déchets en termes de logistique et pour accroître encore l'exemplarité vers l'économie circulaire. En lien avec cette étude, devant mener à une refonte du plan de gestion, une modification du règlement sur les déchets est prévue. Il a été déjà abordé la correction législative sur la formulation dédiée aux plus de 65 ans, en mentionnant que ces derniers sont exonérés et non le terme « peuvent être exonérés ». Ceci mettra un terme au flou qui pèse sur la formulation actuelle et la pratique réelle de la taxation.

Il est aussi prévu d'aborder le point des rentes-pont, qui bénéficient d'une jurisprudence communale depuis quelques années. Cette catégorie concerne une quarantaine de personnes et se trouve très proche de celle des PC, tout en restant ciblée. Toutefois, il paraît disproportionné de prime abord d'élargir encore plus le cercle des exonérés, pour toutes les raisons évoquées, qu'elles soient opérationnelles, financières ou encore juridiques, en mettant à mal l'égalité de traitement.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à refuser cette motion ou, à minima, à la transformer en postulat, ce qui permettrait à la Municipalité d'évaluer les conséquences que de telles modifications engendrent. Modifiée en postulat, la Municipalité pourrait dès lors étudier les modifications demandées et revenir lors d'un prochain Conseil avec un préavis complet dans le cadre de la refonte du règlement du plan de gestion des déchets, qui du reste est en cours de travail par le Service. La Municipalité vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je viens de rappeler qu'il y a 5 ou 6 ans, on avait travaillé dans l'urgence et on avait abouti à quelque chose qui était insatisfaisant. Je trouve extrêmement intéressant toutes les explications qui sont fournies par Mme la Municipale TUOSTO. D'un autre côté, je souhaiterais peut-être que la Commission de recours se prononce si elle acceptait de passer au postulat. Mais pour ma part, je me réjouis qu'on entreprenne quelque chose pour modifier ce règlement et je serais navré qu'on refasse les choses à la va-vite parce que c'est un dossier extrêmement complexe et qu'il nous faut un peu de temps pour voir clair là-dedans. Merci.

**Mme la Conseillère Joëlle DRUEY :**

Le groupe socialiste et POP soutient cette motion et incite la Municipalité à déposer prochainement un préavis. La situation est donc connue du Service concerné depuis plusieurs années et très fréquemment débattue au sein de la Commission de recours.

Il en va ici de l'efficacité des mesures d'accompagnement dont l'application n'est souvent pas comprise par les citoyennes et citoyens qui se posent par exemple la question de savoir pourquoi ils ne peuvent pas bénéficier d'une exonération de la taxe si, au 1er janvier, ils ne réalisent pas la condition. Par exemple, si au 1er janvier, ils ne sont pas au bénéfice de PC/AVS/AI, alors qu'ils le seraient au mois de février ou par la suite de l'année en cours. Et puis, il s'agit aussi d'une certaine sécurité juridique. J'ai entendu ce qui a été dit tout à l'heure par la Municipale, mais il faut que la pratique corresponde au règlement et en l'occurrence, par rapport à la problématique de la rente-pont, ce n'est pas le cas. Et c'est une situation qui ne peut pas perdurer dans le temps. Et puis, il s'agit de mener une réflexion plus approfondie sur ces mesures d'accompagnement qui ont plus de 5 ans et donc de réfléchir à leur efficacité et à des pistes pour les améliorer.

C'est pourquoi le groupe socialiste et POP... Alors juste, avant ça, excusez-moi, avant ma conclusion par rapport au postulat, la Commission de recours maintient sa volonté... Enfin, le groupe, je vais y arriver parce que je fais une confusion entre ma qualité de Présidente de la Commission de recours et parce que je parle ici au nom du groupe socialiste et POP. Donc, je vais simplement terminer mon intervention par rapport au groupe en disant que le groupe socialiste et POP vous invite, chers et chères collègues, à accepter cette motion, mais à ajouter en tant que Présidente de la Commission de recours, nous souhaitons que ce soit une motion et non un postulat, de par le caractère contraignant que la motion représente et précisément parce que nous souhaitons que la situation trouve un remède rapidement. Je vous remercie.

Vote

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Nous votons.

La prise en considération de la MO24.01 est acceptée par 69 oui, 7 abstentions et 2 non.

**13. POSTULAT  
N°PO24.04PO****POSTULAT DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHEL FLEURY, INTITULÉE « FACILITATION DE LA VIE SOCIÉTALE À YVERDON-LES-BAINS »**

Notre Ville est dotée de bon nombre de structures d'accueil de qualité pour nos sociétés. Un aspect, toutefois, mériterait d'être considéré. Il y a plusieurs années, il était relativement aisé pour les associations, sociétés ou organisations de trouver des locaux à Yverdon-les-Bains pour tenir des séances de comité ou publiques. Les cafés-restaurants mettaient volontiers à disposition, très souvent gratuitement, leur salle de conférence, comme on les appelait alors, moyennant la prise de consommation sur place et le tour était joué. Sociétés, associations, organisations diverses pouvaient délibérer.

Aujourd'hui, malheureusement, les salles se font rares ou alors se louent à un prix de location

souvent trop élevé pour lesdites sociétés. Dans la perspective de remédier à cette situation et dans l'intérêt de toutes les organisations très vivantes de notre Ville, il est opportun de trouver des solutions comme elles existent déjà dans certaines villes ou localités : mise à disposition gratuite de salles gérées par la Commune ou à des prix de location préférentiels ou une allocation versée aux sociétés pour couvrir tout ou partie des frais de location occasionnés dans des établissements non communaux lors d'activités ouvertes au public.

Par ce postulat, j'invite et remercie la Municipalité d'étudier l'opportunité de présenter au Conseil communal un projet de règlement allant dans le sens mentionné plus haut. Ce serait une contribution appréciée de la Ville aux sociétés, associations, organisations à but non lucratif qui animent la vie yverdonnoise.

C'est pourquoi, Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer directement à la Municipalité. Merci.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

M. le Conseiller FLEURY, votre questionnement et votre souhait d'aider au maximum les associations qui font vibrer notre cœur de Ville sont bien légitimes, et croyez-le bien, votre souci est le nôtre à tous les niveaux. Et sur cette question de l'accessibilité aux salles communales, laissez-moi vous exposer tout d'abord le dispositif déjà en place.

À l'heure actuelle, il existe déjà des tarifs locaux pour les institutions yverdonnoises pour deux sortes d'entités. Il y a la Marive et puis les autres salles communales mises en location. Mais je reviens sur la Marive, où là, on applique le tarif pour les sociétés membres de l'USLY, l'Union des sociétés locales d'Yverdon. À noter que les locations effectuées dans ce cadre représentent une part importante de l'activité de la Marive. Il s'agit d'une des missions prioritaires de la salle que de mettre à disposition un lieu modulable pour les besoins des sociétés locales.

Et puis la deuxième typologie des salles, ce sont les autres salles communales. Il existe un tarif local attribué aussi bien aux privés, donc les résidents d'Yverdon-les-Bains, et pour les sociétés lorsqu'elles ont leur siège à Yverdon-les-Bains. Ces tarifs visent à favoriser l'accès aux salles communales pour la population locale et l'ensemble du tissu socio-économique des associations et structures yverdonnoises.

À cela s'ajoutent encore les subventions, soit les aides attribuées aux diverses sociétés et associations locales par les différents services, soit le JECOS, les sports ou encore la culture. Il est à noter que ces subventions sont allouées par les services sur la base d'une analyse des prestations rendues par les associations. Dans ce cadre, les soutiens sont prévus pour permettre aux associations de réaliser leurs activités annuelles. Les salles louées pour les assemblées et autres doivent en faire partie.

Et puis, pour ce qui est des structures qui ne sont pas subventionnées ou dont les moyens ne permettent pas à l'heure actuelle de louer les salles communales, la Municipalité et ses services encouragent l'ensemble des associations et sociétés locales à chercher des solutions mutualisées permettant de garantir une durabilité économique, de même qu'une sobriété d'occupation des espaces. Parmi les salles mises à disposition par la Ville, il est à noter que plusieurs typologies de salles existent, correspondant à différentes activités prioritaires en termes d'utilisation.

Il y a tout d'abord les refuges, abris et colonies, prévus principalement pour accueillir des événements privés comme des fêtes de famille. Puis il y a les salles d'apparat, prévues prioritairement pour les événements à haute valeur ajoutée, cette salle en fait partie, la salle Léon-Michaud aussi, enfin bref, principalement au Château. Et puis, il y a les salles disponibles notamment dans les théâtres, celle du TBB notamment. Ces dernières sont adaptées pour des assemblées, des réunions et bénéficient de tarifs attractifs. Néanmoins, les activités des institutions

culturelles y ont leur siège régulièrement.

L'ensemble de ces salles peut accueillir des assemblées et des réunions d'activités d'associations locales à tarifs réduits. Néanmoins, pour des salles spécifiquement adaptées à des réunions d'associations locales avec peu de moyens, d'autres possibilités de location à l'externe de la Commune sont d'ailleurs déjà existantes. Il y a le projet Sports 5 qui habite déjà plusieurs locaux permettant de mettre à disposition des salles de réunion, des salles de travail pour des associations, notamment le projet d'Action Culture appelé Le Foyer, prévu pour être mis à disposition d'associations pour leurs assemblées générales. Et c'est bien là, finalement, toute la force du projet de Sports 5, de ce nouvel espace, offrir des espaces mutualisés à destination essentiellement, il faut bien le dire, des associations. Et puis, deuxième sorte de salle, il y a la Maison des Associations à Yverdon, soit le Tempo, plus connu sous le nom du Tempo, qui propose des locaux à tarifs très attractifs pour l'ensemble des associations à caractère social, solidaire et culturel.

En dehors de ces offres déjà existantes, le Service de la culture est intéressé à travailler avec les associations locales pour mettre en place de nouveaux modèles adaptés à la scène locale dans un esprit de mutualisation, en s'inspirant des modèles d'autres Villes, à l'image par exemple de l'Espace Dickens à Lausanne, qui propose des salles pour des associations à des prix attractifs. À noter néanmoins que là aussi, un tarif de location est pratiqué, là-bas à Lausanne, similaire à ceux pratiqués dans nos salles communales et à la Maison des Associations du Tempo. À noter que pendant de nombreuses années, cette Maison des Associations Dickens a bénéficié d'importants fonds privés de fondations pour assurer son fonctionnement, ce qu'il faudrait chercher, cas échéant, à Yverdon.

Il est à noter qu'une gratuité complète pour l'ensemble des réunions de travail reviendrait à primo, baisser drastiquement les recettes de location de salle, d'une part par les associations elles-mêmes qui ne payeraient plus, mais aussi pour les demandes de privés qui ne pourraient être remplies. Deuzio, cela réduirait les possibilités de développement de nouveaux projets avec des salles moins disponibles. Et tertio, cela créerait de fortes pressions sur le budget du Service de la culture, et cela à l'heure où de nombreuses associations, Mesdames et Messieurs, je vous le redis, de nombreuses associations déjà subventionnées sont en difficulté et transmettent au service des demandes d'augmentation de subvention pour maintenir leur activité ordinaire. Et alors que les finances communales, sous pression, et votre Conseil communal n'a de cesse que de nous le rappeler, nécessitent une forte priorisation des ressources. Bref, cette solution semble peu adaptée.

Donc, si je résume, il existe déjà un tarif de société locale, il existe déjà des espaces mutualisés ou non demandant peu de coût, voire pas du tout, c'est le cas de Sports 5 mais aussi de la Maison des Associations. Il existe des subventions pour une bonne partie des associations et nous faisons face à une augmentation des demandes d'aide et cette demande viendrait pénaliser un service mis à rude épreuve si on reste dans la logique d'une enveloppe accréditée à un service. Bref, voilà l'état de la situation, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, qui me tenait à cœur de vous brosser et qui incite votre Municipalité à vous inviter à refuser ce postulat, même si véritablement son but est louable et je le comprends à titre personnel bien évidemment, mais s'il faut prioriser, voilà comment je l'ai développé. Néanmoins, votre Municipalité sera à votre dévoué service pour le traitement de ce postulat en cas d'acceptation, c'est une évidence. Merci de votre attention.

**Mme la Conseillère Maude EHRBAR :**

Une grande partie des événements qui dynamisent notre Ville repose sur des sociétés et associations qui s'engagent souvent bénévolement. En amont des événements sportifs, culturels ou autres, les associations partent souvent de rien et étant nombreux et nombreuses à avoir été confrontés à la difficulté de trouver un lieu convenable pour nos réunions et à se retrouver finalement dans un lieu inadapté, nous pouvons témoigner du besoin réel auquel répondrait ce postulat. Ayant personnellement fait partie d'associations avec très peu de moyens, composées principalement d'étudiants et d'étudiantes, je peux témoigner du fait que le budget disponible pour se réunir était souvent très restreint, voire totalement inexistant. Même l'option de se réunir dans

un café, en payant simplement une consommation, s'avère alors inadaptée, surtout lorsque les réunions sont fréquentes.

De plus, dans un contexte de baisse d'engagement de ces dernières années, un tel coup de pouce serait d'autant plus bienvenu. Permettre à ces sociétés de se réunir en va aussi de la reconnaissance du travail tellement important que ces personnes réalisent pour la vie d'Yverdon.

Pour ce qui est des coûts, sachant que pour l'instant, un grand nombre de ces associations dont il est question ici ne louent pas de salle communale pour se réunir par manque de moyens. Le prêt de salle représenterait au plus un surcoût pour la gestion de ces locations, mais pas une baisse de recettes. Nous sommes convaincus qu'avec relativement peu de moyens, une telle mesure peut avoir un impact très bénéfique.

Une option pourrait être, par exemple, d'optimiser l'utilisation des locaux municipaux inutilisés en soirée, tels que les UAPE ou la salle du JECOS au quai de la Thièle pour ne citer que celles-là. Sports 5 est peut-être une partie de la solution, mais elle ne peut l'être entièrement, d'abord parce qu'elle ne peut pas accueillir toutes les associations et sociétés yverdonnoises et d'autre part parce que son emplacement n'est pas idéal non plus, étant loin de certains quartiers il nous semble important de pouvoir faire ce type de réunion à proximité de chez soi.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce postulat, nous invitons la collaboration interservice, puisque d'après moi, ça ne concerne pas uniquement le Service de la culture et nous tenons à souligner l'importance de privilégier des solutions administrativement simples afin d'éviter une lourdeur administrative qui pourrait être vite décourageante.

Pour toutes ces raisons, le groupe Vert-e-s et solidaires salue ce postulat et vous recommande de l'accepter et de le renvoyer à la Municipalité. Merci.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

À côté de notre passionnante activité politique, nous sommes nombreux et nombreuses dans ce Conseil à être impliqués dans le beau tissu associatif local. Et quiconque l'est sait à quel point le postulat de Michel FLEURY est nécessaire. Faut-il une gratuité complète ? Faut-il une solution intermédiaire, par exemple en fournissant au moins une salle gratuite une fois ou deux par année ? Faut-il des tarifs encore plus préférentiels que ceux qui existent déjà ? Le rapport de la Municipalité nous le dira, mais on peut toutes et tous s'entendre sur le fait que la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Si on ne prend que la situation des salles entre les mains de la Commune, quelle association peut mettre CHF 300.- pour louer une salle de 50 places comme la salle Léon Michaud ? Quant à la démarche de gratuité, elle prend plusieurs semaines et ne nous dispense pas des frais de conciergerie et de location de matériel qui atteignent près de CHF 100.-. Et malgré la disponibilité du personnel concerné, il faut encore s'y retrouver parmi les salles qui dépendent du Service de la culture, de l'Échandole ou du Greffe. Quant à la salle des débats, qui pouvait jusqu'à présent être prêtée à des associations moyennant une anticipation et certaines conditions à remplir, il semblerait qu'elle n'est plus prêtée et cela en aucune occasion. Je me permets d'ailleurs de profiter de ce débat pour interpeller la Municipalité : est-il exact que la salle des débats n'est plus jamais prêtée et qu'est-ce qui justifierait un tel changement de pratique ? Bref, vous l'aurez compris, une réflexion de fond en la matière semble nécessaire pour soutenir notre riche tissu associatif friand de réunions de comités, d'assemblées, de conférences, etc.

C'est pourquoi le groupe PS et POP vous recommande d'accepter ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

J'ai cherché des règlements de location de salle communale et n'ai trouvé que celui de la Marive qui stipule à son article 16 que les sociétés yverdonnoises agréées par la Municipalité ont droit au tarif local réduit pour deux locations par année, à savoir un loto et une soirée annuelle, voire une

autre manifestation. Consciente que le postulat parle plutôt de salles de conférence plutôt que de salles de spectacle, j'ai alors ensuite cherché d'autres règlements de location de salle gérés par la Commune et n'ai trouvé qu'un règlement datant de 1997, qui stipule que les associations locales respectant tout un nombre de critères peuvent bénéficier d'un tarif local.

Il semblerait alors que les associations et sociétés yverdonnoises aient déjà accès à des prix préférentiels pour la location d'établissements communaux, comme Mme la Municipale vient d'ailleurs de l'expliquer. Néanmoins, n'ayant rien trouvé de plus récent, je me permets alors à mon tour de questionner la Municipalité afin de savoir si ce règlement de 97 est toujours d'actualité ou s'il existe un autre règlement de location de salle communale.

Je continuerai en indiquant que la gratuité demandée par le postulant, de même que des allocations versées par la Ville aux sociétés pour couvrir leurs frais de location, nous semble, au sein du groupe PLR, être un manque à gagner non négligeable pour les caisses de la Ville. Faire des prix préférentiels passe encore, mais le groupe PLR ne soutient pas le reste de la demande. C'est pourquoi nous vous invitons alors à refuser le postulat. Merci.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Le groupe Vert'libéral soutient la première partie de la demande formulée par le postulat FLEURY, c'est-à-dire la mise à disposition gratuite de salles gérées par la Commune ou à des prix de location préférentiels. Par contre, nous sommes plus réservés sur la deuxième partie qui viserait à octroyer une allocation à des sociétés qui utiliseraient des établissements non communaux, parce que là se poserait inmanquablement un problème de définition, de critères. Alors, disons que nous émettons les plus grandes réserves sur ce deuxième point. Et je ne sais pas si le postulant veut changer cela, veut peut-être supprimer ce point de son postulat. Voilà, donc globalement, nous serions plutôt pour accepter le premier point du postulat. Merci.

**M. le Conseiller Michel FLEURY :**

J'ai eu deux très, très bons avocats. Je n'ai rien d'autre à dire, je remercie M. Julien WICKI et Mme EHRBAR pour ce qu'ils ont dit.

J'aimerais prendre un exemple : à l'époque, la salle qui se trouvait en dessus du Casino, on l'avait gratuitement. En dessus du restaurant La Grange, on l'avait gratuitement. Deux, trois pizzas, deux, trois cafés, une bière et puis tout allait bien. Maintenant, la dernière fois qu'on a demandé, ça nous coûtait CHF 200.-. C'est impossible pour une petite société comme nous et comme la plupart des sociétés d'Yverdon. Voilà, je ne vais pas supprimer la deuxième partie du postulat, parce que je pense qu'il y a des possibilités de donner un coup de main à des associations, organisations qui le peuvent. Merci.

**M. le Conseiller Xavier FISCHER :**

Je ferais juste observer à nos amis Vert'libéraux que c'est un postulat, que ça laisse toute liberté à la Municipalité d'y répondre sous la forme qui lui paraît la plus adéquate. Donc, je pense qu'ils peuvent être tout à fait détendus pour l'accepter. Merci.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Pour répondre à quelques questions qui ont été formulées durant ce débat. Tout d'abord, pour répondre à Mme la Conseillère communale CARRARD. Non, le règlement que vous avez retrouvé est caduc. Par contre, vous avez raison, on gagnerait à être transparents et à communiquer de manière plus efficace, ou plus juste, via notre site Internet, aux différentes associations et aux soutiens qu'on peut leur délivrer. Cela va être fait effectivement.

Et puis, par rapport à la location de la salle 1 qu'on appelle salle 1 au TBB, alors il y a vraisemblablement eu une erreur d'aiguillage sur le tarif qui a été appliqué à votre location, M. FLEURY. Effectivement, ça, c'est le tarif normal. Le tarif réduit pour 4h, j'imagine que c'est un peu le tarif standard pour une séance, est de CHF 150.- à CHF 100.- selon les frais de conciergerie.

Donc, on est plutôt dans cette gamme-là. Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Je rappelle juste à la Municipalité que je l'ai interpellée concernant l'accessibilité de la salle des débats. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Pierre-Henri MEYSTRE :**

Je tiens juste à préciser, peut-être à notre collègue M. FISCHER, que nous sommes très détendus en général, ça il n'y a pas de problème. Dans ce qu'a dit en fait mon collègue Gildo DALL'AGLIO c'est simplement pour éviter peut-être un petit peu de travail à la Municipalité. Le postulat peut très bien être déjà modifié et puis ça enlève un peu de travail. Je pense que la Municipalité en a déjà bien assez. Donc, il n'y a pas de problème et on est tout à fait OK pour soutenir les associations locales. Dans le deuxième point, si je fais partie d'une association et puis que je m'y prends à la dernière minute pour louer une salle, je n'en trouve pas, je vais au Grand Hôtel des Bains et puis je demande une allocation. Enfin, c'est pour ne pas faire une usine à gaz. Je pense qu'ils auront l'occasion de réfléchir là-dessus si le postulat est maintenu comme ça, mais c'était dans ce sens-là. Merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je réponds ici un peu à l'arrache au questionnement du Conseiller WICKI, qui aurait eu évidemment avantage à nous le faire parvenir un peu plus tôt. Mais la salle des débats, autant que l'on puisse en juger, a effectivement été sortie du pool des salles qui étaient en location dans le cadre de la réorganisation complète de l'Hôtel de Ville et pour des questions - mais cela demande à être précisé et ça le sera dans le cadre d'une prochaine séance - aussi pour des raisons, d'une part, parce qu'elle est très utilisée par différents services administratifs qui l'utilisent notamment des services de justice, qui l'utilise beaucoup et d'autre part parce que finalement la réaffectation et le réaménagement continu de cette salle en fonction des différentes affectations finissaient par peser assez lourdement sur la conciergerie de l'Hôtel de Ville.

Ceci étant, je m'engage à revenir lors d'un prochain Conseil avec une réponse plus circonstanciée et plus complète et dans l'intervalle, je vous remercie évidemment, lorsque vous avez des questions de ce type-là, ne nous les sortez pas à 21h20 au milieu du Conseil communal. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Gaspard GENTON :**

C'est très rapide. C'est une petite intervention plus symbolique. Je pense que c'est important que les biens de la collectivité restent ouverts pour les membres de la collectivité et je trouve que c'est précieux que les citoyennes et citoyens, les habitantes et habitants de la Commune puissent justement également accéder aux bâtiments communaux et participer ainsi à la vie de la collectivité et de notre très belle Ville.

**Vote s/postulat**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.04PO est accepté par 55 oui, 16 abstentions et 10 non.

---

14. **MOTION**  
**MO24.02**

**MOTION DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SOPHIE MAYOR INTITULÉE « POUR ACCORDER LA BOURGEOISIE YVERDONNOISE DE MANIÈRE POSTHUME À PAULINE BUISSON, SAMUEL BUISSON, ET FRANÇOIS MIDA »**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

J'invite la représentante des dépositaires de la motion à nous en donner la lecture.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Parmi les archives d'Yverdon-les-Bains se cache la stupéfiante histoire de deux esclaves, François Mida et Pauline Buisson, arrivés en 1776 à Yverdon dans les valises de leur maître de retour d'Haïti, que j'ai évoquée lors de la dernière séance du Conseil communal.

Je posais alors une question à la Municipalité pour savoir si la bourgeoisie yverdonnoise pouvait leur être accordée de manière posthume. M. le Syndic, au nom de la Municipalité, a répondu qu'il s'agissait d'une compétence du Conseil communal selon l'article 64 de la loi sur les communes vaudoises et que pour y répondre, il fallait passer par une motion. Me voilà donc avec une motion à travers laquelle j'aimerais inviter le Conseil communal à faire un geste collectif et symbolique, parce que je le rappelle, contrairement à ce qui pourrait paraître, cette histoire n'est pas anodine.

La Suisse a joué un rôle dans l'histoire de l'esclavage et elle peine à le reconnaître et à faire la lumière sur ses responsabilités. Je pense qu'il est important que les familles, les industries et les collectivités publiques concernées effectuent leur travail d'introspection et de réparation. Yverdon n'a sans doute pas joué de rôle direct, mais l'attitude des autorités de l'époque dans cette affaire demande à être évaluée et une réparation même posthume me semble aujourd'hui opportune et même nécessaire.

J'invite donc la Municipalité à présenter au Conseil communal une proposition pour que la bourgeoisie yverdonnoise soit accordée de manière posthume à Pauline Buisson, son fils Samuel Buisson et François Mida. Merci pour votre attention.

*Discussion s/motion*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Nous sommes en présence d'une motion conformément à l'article 69 alinéa b de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Le révisionnisme ou la réécriture de l'histoire aux yeux d'aujourd'hui est assez tendance, et personnellement, je trouve qu'il y a bien davantage de sujets problématiques à Yverdon qui mériteraient notre temps et notre énergie aujourd'hui. Je ne dis pas que cette question n'est pas importante et reconnais totalement les mauvais traitements auxquels ces personnes, ou d'autres, ont été exposées par les autorités yverdonnoises, notamment, à cette époque, mais je pense que l'histoire ne se réécrit pas et que ce n'est pas à nous de décider pour des personnes disparues. Le groupe PLR partage en partie ma position, mais globalement nous sommes assez divisés sur cette motion et n'avons pas de recommandation de vote.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

La Suisse se décrit souvent comme une île qui saurait rester en dehors des soubresauts de l'histoire. Il n'en va pas autrement concernant l'esclavage et le commerce triangulaire qui, sur 400 ans, a conduit à la déportation de 15 millions d'êtres humains. Or la Suisse est loin d'être restée à l'écart de ce commerce. Selon la formule de Hans Fässler, la Suisse a été « une puissance coloniale à temps partiel », notamment en contribuant au financement du commerce triangulaire, en investissant dans des plantations ou en participant à la diffusion des thèses racistes qui justifieront l'injustifiable...

D'après l'historien Bouda Etemad, 172'000 esclaves ont été transportés à travers l'Atlantique grâce à un financement helvétique. Plusieurs grandes familles suisses, entre 300 et 400, se sont enrichies grâce à ce commerce. Et c'est là que la grande histoire mondiale rejoint la petite histoire locale... Car parmi ces familles, il y a la famille de Treytorrens. En 1742, l'Yverdonnois David-Philippe de Treytorrens s'installe à Saint-Domingue et fait fortune grâce à la famille de son épouse qui est à la tête de plantations de canne à sucre exploitant de nombreux esclaves, comme l'a rappelé la Conseillère communale MAYOR, en 1776, il retourne à Yverdon avec deux esclaves, François Mida et Pauline Buisson.

Depuis quelques années, comme le rappelait la Conseillère communale CARRARD, on s'interroge beaucoup sur la manière d'agir sur les pages les plus sombres de notre passé. Faut-il débaptiser les rues ou déboulonner les statues ? C'est un débat très riche, mais c'est un autre débat. Car, ce soir, ce que propose Mme Sophie MAYOR, c'est tout autre chose, c'est réparer une injustice. Rappelons-nous d'Anna Göldin, la dernière femme à avoir été brûlée comme sorcière en 1782 et qui a été innocentée par le Grand conseil de Glaris en 2007. Rappelons-nous de Paul Grüninger qui a sauvé des milliers de Juifs, qui sera condamné pour cela avant d'être innocenté en 1995, 23 ans après son décès. Et rappelons-nous de l'attitude teintée de racisme des autorités communales et cantonales pendant les 44 ans de procédure qui les ont opposées aux héritiers Treytorrens qu'il s'agit de corriger aujourd'hui.

Alors, évidemment, il y a eu d'autres esclaves, il y a eu d'autres injustices. Mais celle-ci est documentée et son poids symbolique est immense car elle nous permet d'honorer un devoir de mémoire indispensable. Avec le vote de ce soir, nous apportons une pierre à un édifice qu'il faudra poursuivre. Nous pourrions, par exemple, envisager une plaque à la villa d'Entremonts qui, comme le rappelle l'historien Daniel de Raemy, a été construite avec l'argent de l'esclavage. Nous pourrions renommer une rue ou, comme je l'ai proposé il y a quelques mois, nommer l'un des collègues yverdonnois au nom de Pauline Buisson. C'est donc une étape que nous votons ce soir, mais une étape capitale. C'est pourquoi, chères et chers collègues, le groupe PS et POP vous recommande de renvoyer cette motion à la Municipalité.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

S'agissant d'un objet qui est de pure compétence du Conseil communal, comme nous l'avions découvert lors de la précédente question et de l'interpellation qui avait été posée, la Municipalité n'a évidemment pas d'avis sur cette question. Elle s'engage en cas de renvoi de cette motion à produire le préavis qui permettrait effectivement de lancer la procédure. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Jean-François CAND :**

J'ai entendu mes préopinants, c'est-à-dire Mme MAYOR, Mme CARRARD et M. WICKI et je suis d'accord avec tout ce qu'ils ont dit. Je pense qu'il est important effectivement de maintenir un souvenir des humbles, comme le propose la motion MAYOR, et je voterai en sa faveur, bien entendu. Mais je suis persuadé quand même que cela aura une portée très limitée et je suggérerais à l'assemblée de réfléchir un petit peu à une continuité, à une cohérence dans ces projets. M. WICKI dit qu'il ne s'agit pas de rebaptiser des rues, qu'il s'agit d'un autre débat. Je veux bien, mais quand même, quand on pense que la Villa Treytorrens a été réalisée en étroite collaboration avec Frédéric Haldimand qui bénéficie d'une des plus grandes et importantes avenues d'Yverdon, où nous avons une plaque Frédéric Haldimand 1700 X – 1700 Y, gouverneur du Canada, on ne dit pas qu'il était aussi propriétaire d'une fortune immense sur le dos des esclaves. Alors là, je trouve qu'il y a une contradiction formelle avec le fait de donner la bourgeoisie à Pauline Buisson, même si l'on dit que ce n'est pas le même problème. Je ne demande pas qu'on rebaptise l'Avenue Frédéric Haldimand, qu'on l'appelle Avenue Ruben RAMCHURN par exemple, mais je pense qu'on pourrait en tout cas mettre des plaques explicatives en se basant sur des travaux d'historiens, historien que je ne suis pas évidemment, et puis je ne parle pas que de l'Avenue Haldimand, il y en a beaucoup d'autres à Yverdon de personnalité diverses et d'origines politiques disons diverses. Alors je sou mets ce problème à votre sagacité mes chers collègues et puis je vous invite à voter

tout de même la motion MAYOR.

**Vote**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

La prise en considération de la MO24.02 est acceptée par 61 oui, 12 non et 8 abstentions.

**15. POSTULAT  
N°PO24.03PO**

**POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE SOPHIE MAYOR « POUR UNE LIMITATION DE LA VITESSE A 30KM/H DANS LE CENTRE-VILLE ET LES RUES RESIDENTIELLES D'YVERDON-LES-BAINS »**

Moins de bruit et moins d'accidents, plus de fluidité, une meilleure cohabitation entre les véhicules motorisés et les vélos, une plus grande qualité de vie et davantage de convivialité : La réduction de la vitesse est une mesure efficace et peu coûteuse. De nombreuses villes en Europe et en Suisse généralisent le 30 km/h. Zurich, Fribourg, Berne, Bâle, Lausanne ont de larges zones à 30km/h. Plus proche de chez nous Nyon vient de l'adopter tandis que Renens le pratique depuis près de 15 ans.

Le développement des zones 30 km/h dans les quartiers faisait partie des propositions du Plan Directeur de la circulation yverdonnois en 2020, qui n'avait finalement pas abouti. L'Office fédéral des routes (OFROU) recommande cette réglementation à l'intérieur des localités et l'Union de villes suisses réclame sa généralisation.

La question de la fluidité du trafic est centrale et je propose de la penser par zones cohérentes avec un centre-ville et des zones résidentielles à 30 km/h et des grands axes à 50 km/h. Ainsi les véhicules motorisés ne perdront que peu de temps par rapport à la situation actuelle, tandis que les cyclistes et les piétons et les piétonnes gagneront en sécurité.

Il ne s'agit d'ailleurs pas de les opposer, puisque nous sommes bien souvent soit l'un ou l'autre, suivant nos besoins et les occasions.

Comme mentionné, les zones à 30 km/h ont fait leurs preuves et les gains sont nombreux : réduction du bruit, amélioration de la qualité de l'air, de la sécurité, meilleure fluidité, convivialité et incitation à la mobilité durable.

Réduction du bruit : Le 30 km/h protège : il permet une diminution de près de trois décibels en comparaison avec le 50 km/h, ce qui correspond à une diminution de moitié du volume de trafic en termes d'intensité sonore perçue. Il s'agit donc d'une mesure en adéquation avec l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit qui vise à protéger la population des nuisances sonores.

Santé publique : Les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote dépassent largement en Suisse les seuils recommandés par l'Organisation mondiale de la santé. Or ces polluants atmosphériques sont émis en grande partie par les moteurs à combustion et sont responsables d'un grand nombre de maladies respiratoires et d'accidents vasculaires cérébraux. En contenant la vitesse du trafic, on limite les accélérations, ce qui a pour effet de fluidifier le trafic et de diminuer ces émissions, ainsi que les rejets de microplastiques par abrasion des pneus.

D'après le BPA, en cas de choc à 30 km/h, les chances de survie du piéton heurté sont 6x plus grandes qu'à 50 km/h ! Dans les zones 30, il n'y a ainsi pratiquement plus d'accidents mortels. Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs. Les cyclistes se sentent aussi nettement plus en sécurité.

C'est peut-être contre-intuitif, mais diminuer la vitesse permet de fluidifier le trafic, selon l'OFROU. Par ailleurs, cette limitation de vitesse est mieux respectée lorsqu'elle est généralisée.

Le sentiment d'insécurité sur la route est le premier frein à l'adoption de modes de locomotion durables. La cohabitation entre modes de déplacement est d'autant plus difficile que les différences de vitesse sont grandes. Un abaissement de la vitesse favorise donc la multimodalité. Globalement, une circulation apaisée rend la ville plus durable, plus saine et plus conviviale.

Par ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité de limiter la vitesse à 30 km/h au centre-ville et dans les zones résidentielles sur l'ensemble du territoire yverdonnois, à l'exception bien sûr des routes où une loi cantonale ou fédérale prescrit une vitesse maximale supérieure.

Merci pour votre attention.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Kevin DELAY :**

Le groupe UDC est surpris par ce postulat. En effet, aujourd'hui, pratiquement la totalité des quartiers résidentiels sont déjà en limitation à 30 km/h, soit 14 zones résidentielles depuis début 2021. Il reste à ce jour uniquement les trois axes principaux et le centre-ville en zone limitée à 50 km/h, ainsi que quelques quartiers sur la périphérie.

Au vu de ces informations, le groupe UDC se demande quelle est la pertinence de ce postulat, au vu du déploiement des zones 30 km/h déjà mises en place par la Municipalité. Nous ne souhaitons pas inscrire dans le marbre, par le biais de ce postulat, une vision unilatérale sur la mise en place de l'ensemble du territoire et invitons plutôt la Municipalité à étudier chaque zone en fonction des attentes des habitants de celle-ci. C'est pour cela que nous vous invitons, chers collègues, à refuser la prise en considération de ce postulat. Merci.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Le Parti socialiste et POP soutiendra résolument ce postulat, parce que oui, il y a des citoyens et des citoyennes d'Yverdon qui se réjouissent de vivre un jour, peut-être, dans une Ville où la circulation est pacifiée. Et oui, il y a aussi des Yverdonnois et des Yverdonnoises qui nous disent : mais c'est quand qu'on va avoir du 30 km/h partout ? C'est quand que la circulation sera freinée ? C'est quand que nos autorités vont enfin faire quelque chose ? Cette voix-là n'envahit peut-être pas le canal des réseaux sociaux, mais elle est bien présente et nous nous devons de l'entendre. Alors, et pour tous les arguments développés par la postulante, nous dirons oui à son postulat et à son renvoi à la Municipalité. Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Apolline CARRARD :**

Je suis totalement d'accord, à titre personnel, avec Mme MAYOR quand elle dit qu'il ne faut pas opposer les différents modes de transport, étant donné que nous sommes effectivement bien souvent l'un ou l'autre. Il convient de dépasser les débats stériles gauche / droite autour de la voiture et je suis ouverte à repenser différemment les déplacements au goût d'aujourd'hui.

Néanmoins, ce qui me dérange, et ce qui nous dérange au sein du groupe PLR, c'est d'imposer une vision à tout le monde, sous prétexte que cela nous convient personnellement. Les gens doivent avoir le choix de leur moyen de déplacement. Ce n'est pas parce que je roule à vélo par tous les temps que mes collègues de Parti doivent en faire autant et encore moins que la population doit en faire de même. Tout comme, ce n'est pas parce que l'on se déplace en voiture qu'il faut que tout le monde se déplace en voiture. Il faut trouver des compromis, des consensus et faire en sorte que les différents modes de transports puissent cohabiter.

Pour le 30km/h, c'est pareil, pourquoi changer les lois et imposer ces vitesses à toute la population, dans toute la Ville ? J'entends les arguments de santé, de sécurité, etc. et je trouve qu'ils font sens pour les zones résidentielles, mais au centre-ville les gens ont besoin de se déplacer comme ils veulent et d'accéder rapidement aux différents endroits où ils veulent aller. Limiter à 30km/h les

centres-villes est un frein psychologique qui retiendra plus d'une personne à venir à Yverdon.

Le sujet est d'ailleurs d'actualité étant donné que le Conseil d'État a validé au mois de mars de cette année la décision du Conseil national pour mettre un terme à la généralisation complète du 30km/h dans les centres urbains, suite à la motion du Conseiller national PLR Peter Schilliger. Cette motion intitulée « Consolider la hiérarchie du réseau routier à l'intérieur comme à l'extérieur des localités » a été acceptée par les chambres fédérales en septembre 2023, et a donc récemment été acceptée par le Conseil d'État du Canton de Vaud. L'acceptation de cette motion aura une grande incidence sur le développement du 30km/h, en Suisse romande notamment, comme elle risque de rendre de nombreuses zones 30 contraires au droit fédéral. Cela nécessitera alors de mettre en conformité ces zones 30 nouvellement créées, ce qui engendrera des coûts inutiles découlant de l'introduction puis de la suppression de nouvelles zones 30 pour notre Commune.

Le sujet est en cours de traitement et cela ne sert à rien d'introduire des zones 30 aujourd'hui pour devoir les déconstruire demain, il est donc nécessaire d'attendre que le Conseil fédéral présente un projet législatif au Parlement et que celui-ci adopte ou modifie ce projet dans le sens de la motion qui a réuni une majorité des deux Chambres. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous recommande de refuser ce postulat.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'aimerais faire deux remarques à Mme MAYOR. Je suis d'accord avec elle sur la question de la fluidification lorsqu'on met une vitesse à 30 km/h, mais ce qu'on constate, c'est que ce n'est pas la même chose de limiter la vitesse à 30 km/h ou d'instaurer des zones 30 km/h qui demandent toutes sortes d'aménagements. Ce qu'on constate, c'est qu'à 30 à l'heure, c'est fluide et dans une zone 30 km/h, ce n'est plus fluide parce qu'il y a tellement d'obstacles que les véhicules doivent sans cesse s'arrêter pour se croiser, ils doivent redémarrer et ils polluent davantage.

On est à l'heure actuelle dans une situation où on expérimente le long du canal une zone à 20 km/h. Certains automobilistes font déjà remarquer à l'heure actuelle que le tempomat ne fonctionne pas. Et si ce n'est pas le tempomat qui ne fonctionne pas, et bien, on a le pied sur l'accélérateur avec la vitesse numéro 1 qui est enclenchée et on pollue certainement davantage avec cette vitesse.

Alors, pour ma part, un 30 km/h fluide, c'est une bonne chose. Une zone 30 km/h ne l'est pas toujours. Et d'ailleurs, ce qu'il y a de particulier dans la manière dont la motion est rédigée, c'est que toute la motion parle de zone 30 km/h, mais quand on en lit la conclusion, on invite simplement à limiter la vitesse à 30 km/h.

Deuxième chose, aussi, dans le texte de la motion, on parle de grands axes, mais quand on arrive à la finale, l'invitation faite à la Municipalité, c'est « à l'exception, bien sûr, des routes où une loi cantonale ou fédérale prescrit une vitesse maximale supérieure ». Moi, je ne vois à ce moment-là que les routes cantonales en traversée à Yverdon et elles ne sont pas nombreuses. Qu'en sera-t-il, dans votre idée, Mme MAYOR, de la vitesse pratiquée à la rue du Midi ? Qu'en sera-t-il de la vitesse pratiquée sur l'APA, s'il est un jour réalisé ? Je trouve qu'il y a un flou dans la finale qui m'amènera à ne pas soutenir ce postulat.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci, M. COCHAND. Je voulais justement vous rappeler, vous avez fini par dire que c'était un postulat, mais vous avez tout le long dit que c'était une motion. C'était juste pour vous rappeler que c'était un postulat. Vous avez fini par dire que c'était un postulat, donc voilà.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

Oui, merci. Je voudrais juste préciser qu'effectivement, ce postulat invite à limiter la vitesse au centre-ville et dans les rues résidentielles. Donc, il ne s'agit pas de créer des zones 30 km/h, mais

de limiter la vitesse dans ces zones-là.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

A entendre les différentes prises de parole, certains pensent qu'on en fait trop, certains pensent qu'on n'en fait pas assez. À croire que le chemin et les décisions prises par la Municipalité ne sont pas si faux.

Ce Conseil a accepté le 6 octobre 2022 le préavis PR 22.18 concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer les études et les réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable.

Dans ce préavis, la vision directrice "mobilité durable" est composée de quatre axes stratégiques : les transports individuels motorisés, les transports publics, la mobilité douce et finalement, la modération du trafic.

La modération du trafic est considérée comme un axe à part entière car elle est transversale et elle profite à tous les modes de transport pour les différentes raisons que vous venez de rappeler. Actuellement, et comme mentionné dans le préavis 22.18PR, environ la moitié des quartiers de la Ville est en zone 30 et ne nécessite pas d'aménagement complémentaire. Un quart supplémentaire est en zone 30, mais nécessite en revanche des aménagements supplémentaires. Il s'agit des quartiers qui longent l'axe principal d'agglomération. Les aménagements tests mis en place notamment à la rue du Canal, que vous avez certainement pu découvrir ce week-end et pour une durée d'une année, font partie des mesures d'amélioration de ces quartiers.

Concernant le solde des quartiers et le centre-ville, ces secteurs sont effectivement à modérer. Une carte de synthèse des secteurs a été publiée dans le « Rive Sud » numéro 32 en juin 2023. Cette édition rappelle aussi les bénéfices de la modération pour la population. Concrètement, dans le cadre du crédit alloué pour le préavis 22.18, la Municipalité a adjugé le 5 juillet 2023 un mandat à un bureau spécialisé pour définir comment améliorer la qualité des zones modérées existantes, le périmètre des futures zones modérées, l'ordre de priorité de mise en œuvre et une charte d'aménagement. Les résultats de cette étude sont connus du Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures, qui prépare en ce moment un rapport à la Municipalité.

Si la Municipalité valide les résultats, un préavis sera transmis dans la continuité de ce préavis de ce Conseil pour présenter la stratégie de modération et financer les équipements de modération, par exemple des totems, des modifications de marquage, des éléments modérateurs là où ce sera nécessaire.

Mme la Conseillère Sophie MAYOR, les hypothèses de base du mandat adjugé en juillet 2023 sont très similaires à votre demande de ce soir. Il y a de fortes chances que le préavis que la Municipalité transmettra prochainement à ce Conseil réponde à vos interrogations. Si ce Conseil renvoie le postulat à la Municipalité, une réponse sera formulée dans le cadre du préavis « modération » qui sera présenté d'ici la fin de l'année, sous réserve de la validation de l'étude par la Municipalité, bien entendu. Je vous remercie.

***Vote s/postulat***

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.03PO est accepté par 50 oui, 25 non et 7 abstentions.

---

**16. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

**16.1**

**Une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon)**

J'ai déjà eu un début de réponse, donc je vais reformuler ma question lors de la prochaine séance.  
Merci.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Donc, vous reportez votre question au prochain Conseil, c'est juste ?

**M. le Conseiller Mergim DIBRANI :**

C'est juste.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**16.2**

**Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN développée par M. le Conseiller Roland VILLARD (Fête des mères)**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, a déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC), qui sera développée par M. le Conseiller Roland VILLARD.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. VILLARD vous avez la parole.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Déconstruction culturelle, banalisation du voile islamique chez les jeunes filles et fin de la fête des mères. Dans une garderie à Yverdon-les-Bains, la traditionnelle fête des mères fait place à une fête des familles. Cette décision, visant à respecter la diversité des structures familiales, soulève des réactions variées parmi les parents et au sein de la communauté, des réactions parfois violentes de parents qui ne comprennent pas cette démarche imposée semble-t-il par une personne, la directrice de la crèche.

La critique principale porte sur le fait que cette fête traditionnelle, autrefois dédiée aux mères uniquement, perd son essence et sa raison d'être en se voulant plus inclusive. Pour certains, cela représente une évolution normale dans une société qui reconnaît de plus en plus les diverses formes de famille allant au-delà du modèle traditionnel. Pour l'UDC et les milieux conservateurs que je représente, c'est une nouvelle attaque contre la famille et contre les traditions. Après Noël, Pâques, c'est au tour de la fête des mères d'avoir droit à un lifting à la sauce wokiste.

La controverse est également présente au-delà des frontières suisses, touchant des écoles en France, aux États-Unis, au Canada, où des décisions similaires ont été prises. Par exemple, en France, certaines écoles ont renommé la fête des mères en fête des gens qu'on aime, au nom de l'inclusivité - s'il vous plaît - au nom de l'inclusivité, on détruit la fête des mères, ce qui me semble quand même pour le moins étrange. Ne devrions-nous pas conserver cette fête qui remercie nos mamans que nous aimons, que nous chérissons et vraiment en faire une journée spéciale seulement pour elles ?

Concernant le choix d'une fête de la famille au détriment de la fête des mères, Grégory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise, a dit : « S'il existe effectivement des familles différentes, il serait tout de même dommage d'arrêter de célébrer la fête des mères. » Point de vue que je partage complètement.

En parallèle, un autre débat a éclaté suite à un visuel publié par la même garderie montrant deux fillettes voilées. Je suis un peu sidéré par la réponse de la directrice. Je cite la directrice : « Je n'avais pas conscience de ce qu'implique en termes de contrôle du corps le voilement des petites

filles. » J'invite cette directrice à aller en Afghanistan ou en Iran et à constater par elle-même si le port du voile par les petites filles est un facteur d'inclusivité. Bien que la garderie et la Municipalité affirment que cet acte n'avait pas pour but de véhiculer un message religieux, force est de constater qu'il le fait et il le fait bien. C'est un message tout sauf inclusif qui promeut une forme de maltraitance sur les petites filles, maltraitance encouragée en l'occurrence par la garderie et indirectement par la Ville et le contribuable yverdonnois.

À titre personnel, j'invite la Municipalité à prendre une position claire et bien informée sur les célébrations dans les garderies. Il est essentiel de trouver un juste équilibre entre tradition et inclusion afin de respecter les sentiments de tous. Je me permets donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la position de la Municipalité concernant l'image utilisée dans le visuel et faisant la promotion de la maltraitance sur des enfants ?
2. Quelle est la position de la Municipalité sur la suppression de la fête des mères ou de son remplacement dans les garderies ?
3. Est-ce que la Municipalité va prochainement édicter des règles claires sur les symboles religieux dans les garderies, sur le respect des différentes traditions religieuses ?
4. Est-ce que la Municipalité peut faire pression pour que des sanctions soient prises à l'encontre de la directrice impliquée ?
5. Est-ce qu'une réflexion a été faite concernant la suppression du financement communal des structures qui promeuvent des idéologies extrémistes ?

Merci de votre écoute.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Tout d'abord, c'est moi qui réponds à cette question parce qu'il se trouve que depuis cette année, je siège au Conseil de fondation de la Fondation yverdonnoise pour l'accueil de l'enfance (FYAE), dont la garderie incriminée fait partie.

En préambule, vous me permettrez quand même d'être un tout petit peu étonné d'une particularité nouvelle de notre règlement qui permet désormais, semble-t-il, d'annoncer le dépôt d'une interpellation à 9008 km de distance - oui, j'ai regardé - c'est la distance entre la place du Château et la piscine qui est souvent publiée sur les réseaux sociaux, et sans en donner le texte parce que j'apprends évidemment vos cinq questions, Monsieur l'interpellateur, maintenant. Vous les avez données très vite. J'espère que j'ai... je ne suis plus sténographe, je n'ai jamais été sténographe, donc je ne sais pas si j'ai réussi à tout prendre, mais je vais tenter quand même de vous répondre et de les faire effectivement développer par un porte-parole. Évidemment, la Municipalité considère que cette interpellation est déposée valablement par M. VILLARD et donc il s'agit pour nous d'une interpellation VILLARD.

Alors, je commence par la question sur le visuel montrant des fillettes voilées. Effectivement, tant le Conseil de Fondation que la garderie reconnaissent avoir commis une erreur d'appréciation concernant ce visuel. Nous prenons acte effectivement de la sincérité de la direction, qui a effectivement reconnu son erreur. Le Conseil de Fondation reconnaît effectivement dans ce cadre-là qu'une erreur a été commise. Elle sera, si ce n'est pas déjà fait, évidemment corrigée. Ceci étant, le Conseil de Fondation réitère sa pleine confiance à la direction de cette garderie.

Pour votre deuxième question, sur la question de la fête des mères ou de toute forme de célébration au sein des différentes unités de la Fondation yverdonnoise pour l'accueil de l'enfance, tant la Ville que la Fondation respectent le principe de l'autonomie de décision des différentes structures placées sous sa direction. Chaque direction d'unité choisit pour elle-même, en fonction de ses équipes éducatives, en fonction de leur parentèle, en fonction de ce qu'elles perçoivent être la meilleure compréhension de leur travail, la manière dont elles travaillent au quotidien, à la semaine,

au mois et à l'année.

Dans ce cadre, les différentes unités, il y en a quatre à la FYAE, la garderie des Goélands, mais également les trois autres, le Lapin Bleu, le Petit Phare et Tom Pouce, chacune de ces unités gère la planification des différents événements de manière parfaitement autonome. On a effectivement beaucoup parlé de la question de savoir s'il était opportun que l'une ou l'autre de ces garderies remplace sa fête des mères par une fête des familles. Je vous le dis, je n'ai absolument aucune idée comment les trois autres unités du réseau gèrent cette question et je trouve que c'est tout à fait normal. Ce n'est pas le travail, au sens tant de la Ville que du Conseil de Fondation, de savoir si telle ou telle unité fête telle ou telle célébration d'une manière ou d'une autre. Ceci d'autant moins que, contrairement à ce que vous dites, Monsieur l'interpellateur, ni la garderie, ni la Fondation, ni la Municipalité n'ont reçu la moindre plainte, la moindre plainte de la part de qui que ce soit concernant cette évolution. Ni l'année passée, puisqu'il se trouve que cette garderie avait déjà implémenté une telle mesure l'année passée, ni cette année. Nous n'avons donc à ce moment-là aucune raison d'agir sur l'autonomie de direction de ces différentes unités. La Ville et la Fondation réitèrent leur politique de maintien de cette autonomie d'organisation des différentes unités de la FYAE.

Vous avez posé trois autres questions : est-ce que la Municipalité compte édicter des règles claires ? En tout cas, pas en ce qui concerne la fête des mères, ça c'est évident. Nous réitérons comme règle claire, effectivement, l'autonomie d'organisation de ces unités.

Est-ce qu'elle va prendre des sanctions ? Clairement, non. Nous avons pris note d'une erreur d'appréciation sur le visuel qui a été corrigé et nous en restons là.

Est-ce que des réflexions ont été faites sur le non-financement ? Je ne sais plus exactement quelle formulation vous avez donnée d'entité communale qui promouvrait l'extrémisme religieux, quel qu'il soit. D'une part, évidemment, nous ne soutenons aucune organisation, qu'elle soit directement reliée à la Ville ou qu'elle le soit indirectement à travers la FYAE, sur ce plan-là, mais nous ne considérons qu'aucune des unités qui sont placées sous notre haute surveillance ne fait la moindre promotion de quelque prosélytisme religieux que ce soit. Nous y sommes d'ailleurs très attentifs parce que, dans un autre cadre, il y a quelques années, nous avons eu effectivement ce problème-là, évidemment pas avec la même communauté que vous citez, Monsieur l'interpellateur.

Et puis, en conclusion, ce qui compte vraiment pour la Fondation yverdonnoise d'accueil de jour, c'est d'accueillir le mieux possible les enfants qui nous sont confiés. À l'instar finalement de l'obligation scolaire, parce que c'est le principe absolu de la scolarisation des enfants en Suisse, c'est que tous et toutes doivent être scolarisés et cela prime toute autre considération de ce type. Eh bien, nous agissons au sein de la Fondation et dans les structures d'accueil de jour de la Ville sur ce principe-là. Nous accueillons les enfants, tous les enfants qui nous sont confiés, le mieux possible, au plus près de notre conscience et comme ils sont, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur condition. Nous nous préoccupons fortement de cela, mais de cela seulement. Voilà la réponse que la Municipalité peut faire à cette interpellation. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Merci, Monsieur le Syndic. Je vais répondre à votre surprise. Une personne peut déposer une interpellation même à plusieurs milliers de kilomètres et la faire développer par quelqu'un d'autre, parce que j'ai évidemment, je me suis renseignée auprès de la DGAIC donc du Canton qui m'a dit que je pouvais procéder de cette manière. Ce qui sera fait d'ailleurs pour l'interpellation de M. LOPERETTI après, développée par M. Kevin DELAY. C'est tout pour moi.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

J'aimerais réagir à cette interpellation qui me fait bondir. J'aimerais rappeler que la fête des mères est née sous le fascisme en Italie dans les années 40. J'ai été, enfin je suis mère de deux enfants qui sont maintenant adultes. Je dois dire que j'ai toujours été extrêmement mal à l'aise de recevoir des poèmes et des mots doux adorabilissimes, au passage, qui me remerciaient d'être si bonne cuisinière, si jolie et si attentionnée, alors que c'était principalement leur papa qui était à la maison

et qui s'occupait d'eux. Je pense qu'aujourd'hui, le modèle parental a largement évolué dans toutes sortes de directions et qu'on peut largement se passer d'une fête des mères et la renommer autrement, et ça me paraît même hautement nécessaire. Merci pour votre attention.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Déjà Mme la Présidente, je vous remercie pour votre clarification. On en avait parlé au téléphone et puis c'est bien que vous puissiez clarifier ce point, ce que vous avez fait.

Je veux aussi remercier M. le Syndic parce que, effectivement, je n'avais pas envoyé mes questions avant et il a répondu très clairement à chacune des questions. Bravo pour votre mémoire qui est très bonne.

En fait, je voulais dire qu'il y a, c'est vrai qu'il y a des gros problèmes de communication entre l'Île Maurice, qui est à 9'000 km à peu près, et c'est pour ça que j'ai écrit le texte ce matin en vitesse, parce que je ne l'avais pas reçu. Vous voyez, les problèmes de communication avec l'Île Maurice sont assez difficiles.

Cela étant, je prends note de votre réponse et je vous remercie d'avoir soulevé aussi les politiques qui étaient menées. Après, est-ce que, ma foi, vous voulez laisser la latitude aux garderies ou pas ? Ça, c'est une question que la Fondation doit traiter. Vous m'avez donné la réponse, pour moi je suis ok avec toutes les réponses que vous avez données.

Concernant la fête des mères, on peut revenir sur d'autres fêtes : la fête du travail, je ne sais pas, il faudrait peut-être aussi supprimer la fête du travail ou la changer, ou changer le nom de la fête du travail parce qu'elle viendrait de personnes peut-être qui ne sont pas recommandables. Donc voilà. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.3

**Une interpellation de M. le Conseiller Julien WICKI (A quand une baisse des charges pour la population et les entreprises yverdonnoises?)**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller WICKI, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. WICKI vous avez la parole.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Les comptes 2023 de la Ville ont été bouclés à un quasi-équilibre, ce qui est bien entendu une nouvelle très réjouissante par rapport aux plus de CHF 9'000'000.- de déficits annoncés par le budget. D'après le communiqué de la Ville, une part de l'explication, pour CHF 4'000'000.- tout de même, s'explique, je cite, « en raison principalement d'une gestion dynamique des achats de gaz et d'électricité ». Plus loin, le communiqué évoque également « une certaine accalmie dans les prix d'achat des matières premières ».

La Ville a eu raison de mener une politique prudente dans la fixation du prix de l'électricité ou du gaz vu les incertitudes qui ont émaillé toute l'année 2023. Cependant, devant un tel résultat, il devient urgent d'envisager des baisses de ces prix. Pour rappel, Yverdon a l'un des tarifs d'électricité les plus élevés parmi les villes suisses. C'est pourquoi le groupe socialiste et POP se permet d'interpeller la Municipalité sur les questions suivantes :

1. Sur le différentiel de CHF 4'000'000.- effectués pour les achats de biens et services, quelle

part relève d'économies effectuées sur l'achat d'électricité ?

2. Sur ce même montant, quelle part relève d'économies effectuées sur l'achat de gaz ?
3. Quelle évaluation la Municipalité fait-elle du coût des matières premières en 2024 ?
4. Peut-elle envisager de diminuer à court terme ses tarifs de gaz ?
5. Dans la CO24.03, en réponse à l'interpellation de notre collègue Bart WIND, la Municipalité nous informe à la page 8 qu'une marge bénéficiaire sur le prix d'achat, je cite, « va générer un excédent de couverture qui viendra en déduction des coûts d'approvisionnement et aura donc un effet à la baisse sur les tarifs d'électricité les années ultérieures ». Est-on dans cette situation ? Envisage-t-elle dans tous les cas de diminuer ses tarifs d'électricité pour 2025 ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je supplée ici mon collègue Benoist GUILLARD, retenu pour raison de maladie en dehors de ce Conseil, pour vous dire qu'effectivement, merci d'abord de nous avoir fait parvenir votre interpellation en amont, ce qui nous a permis de commencer et de préparer une réponse qui est pratiquement prête, mais qui s'appuie énormément, en fait, sur une lecture beaucoup plus fine des comptes que celle du communiqué de presse sur la base duquel vous avez évidemment posé vos questions, Monsieur l'interpellateur.

Or, cette brochure des comptes ne vous est pas encore parvenue, quand bien même elle va vous parvenir incessamment, sauf erreur la Commission des finances se met à travailler sur cette base-là dès le début de la semaine prochaine. Et donc, nous nous engageons effectivement à fournir toutes les réponses, qui sont pratiquement prêtes, dès lors que la brochure des comptes aura été communiquée au Conseil, de telle manière à ce que vous puissiez mettre en cohérence la réponse municipale et la brochure des comptes, ce qui nous force malheureusement effectivement à surseoir à nos réponses ce soir et à vous les fournir par biais de communication dans les tous prochains jours. Je vous remercie de votre compréhension.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

J'avais moi-même déposé également une interpellation suivie d'une résolution le 5 mai 2022 dont je me permets de vous rappeler la teneur. Interpellation que j'avais déposée au nom du groupe PLR qui disait, et qui a été acceptée : « Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à répercuter immédiatement toute baisse du prix du gaz qui pourrait survenir ces prochains temps ».

Donc, c'était en mai 2022. Et puis, cette même résolution avait été amendée, donc complétée, par mon collègue Julien WICKI, de mémoire, au nom du groupe socialiste, qui disait que « si une baisse n'intervient pas avant l'automne, toujours en 2022, le Conseil invite la Municipalité à travailler avec les autorités fédérales et cantonales à des mesures de soutien pour les ménages touchés par cette hausse ».

Ce qui va évidemment dans le sens de l'interpellation qui a été déposée. Je n'ai à ce jour pas mémoire d'avoir reçu une réponse directe ou indirecte à cette résolution. Je serais, ma foi, reconnaissant que la Municipalité complète finalement ces réponses qu'elle apportera prochainement à cette résolution également, pour cette résolution qui date de 2 ans quasi jour pour jour. Merci de votre attention.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Je fais mon mea culpa. Je n'aurais pas dû vous passer la parole puisqu'il n'y avait pas de réponse

de la Municipalité. Donc voilà, on fait tous des erreurs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.4

**Une interpellation de M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH (Aider de manière concrète les nouveaux citoyens yverdonnois !)**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller SAIAH, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. SAIAH vous avez la parole.

**M. le Conseiller Abdelmalek SAIAH :**

Dans l'année qui suit leur majorité, les jeunes doivent remplir leur toute première déclaration d'impôts. Tout le monde est passé par là et nous savons que cela n'est pas facile de le faire seul, et encore moins si nos parents sont allophones ou ne se débrouillent que très peu en français.

En 2023, à la soirée des nouveaux citoyens organisée par le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale, nous étions beaucoup de jeunes. À mon avis, plus de la moitié ne savait pas à quoi cela servait de payer des impôts et surtout comment remplir leur déclaration d'impôts correctement, tout en tenant compte des lourdes conséquences en cas d'erreur ou d'oubli. Il aurait pu y avoir, à cette occasion, une information de l'administration fiscale ou du programme cantonal « Parlons cash » pour sensibiliser les jeunes.

Autre piste : notre service a la chance d'être l'une des cinq villes vaudoises à bénéficier d'une permanence de Jet Service, un service du Centre social protestant spécialisé dans le soutien et le conseil aux jeunes dans le domaine administratif. Mais cette permanence reste relativement peu connue des jeunes.

Je pose maintenant les questions suivantes : est-ce que la Municipalité peut profiter de la soirée des nouveaux citoyens pour sensibiliser les jeunes sur la question des impôts et peut-elle mieux visibiliser la permanence Jet Service auprès des jeunes, notamment du gymnase ou du centre professionnel ? Merci.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Sur le principe, la Municipalité est d'accord avec vous d'aborder vos questions sous une forme ou une autre, à réfléchir dans le cadre de la journée d'accueil des nouveaux citoyens. Cependant, le Service de la Jeunesse et de la Cohésion sociale a mis en place ou est en train de mettre en place différentes collaborations.

Jet Service, par exemple, est intervenu au Checkpoint en date du 22 mars 2023. À cet effet, l'information a été diffusée à tous les partenaires du champ éducatif, sur nos affiches papier, dans les lieux d'affichage pertinents pour le public cible, ainsi que par la communication directe avec les jeunes sur l'espace public. Pour rappel, le Checkpoint est ouvert à toute la jeunesse yverdonnoise de 11 à 25 ans.

Les travailleurs sociaux de proximité collaborent étroitement avec le CSP. Un horaire d'ailleurs est convenu avec la permanence Jet Service et leur est réservé afin d'accompagner un jeune dans le cadre d'un suivi socio-éducatif avec une problématique en lien avec justement la prestation de Jet Service. Les TSP sont également à disposition pour aiguiller le public cible vers les partenaires en question, tant sur les activités régulières que sur l'espace public lors de déambulation.

Pour les déclarations d'impôt, les TSP se tiennent à disposition des jeunes afin de leur apporter un

soutien dans cette démarche, pour les sensibiliser au risque de ne pas le faire et également de les aiguiller, par exemple, aux permanences qui sont tenues au mois de mars. Les TSP effectuent également des rappels aux jeunes qui ont des suivis socio-éducatifs et qui atteignent la majorité.

Le gymnase et le centre professionnel disposent d'une équipe d'appui social qui a pour mission d'aiguiller le ou la jeune vers la prestation. Elle participe également aux rencontres entre professionnels du champ éducatif proche de la jeunesse de la région, tout comme les collaborateurs de la prestation Jet Service du CSP. Cette rencontre est initiée et organisée par le secteur Jeunesse.

Pour conclure, ce sujet est évidemment au cœur des préoccupations du JECOS, tout comme les changements qui interviennent à l'âge de la majorité. Peut-être serait-il utile de communiquer avec l'autorité cantonale pour mettre en place une campagne de sensibilisation. Cette campagne pourrait être faite sous la même forme qu'Easy Vote, développée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes, en version papier et numérique. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.5

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Passerelle des Tilleuls)**

M. GUILLARD m'a répondu avant son départ, mais je donne sa réponse qui peut intéresser les habitants de la rive gauche de la Thièle.

Le chauffage à distance qu'il était prévu de faire passer sous la passerelle des Tilleuls passera en amont du pont qui est sur la Thièle, à l'avenue Kiener, et il passera sous la Thièle. Je passe à ma deuxième question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.6

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Carrefour du Romand)**

Elle concerne le carrefour du Romand, rue d'Orbe, rue Saint-Georges. En mai 2023, je suis intervenu au sujet de ce carrefour et il m'a été répondu que le projet serait légalisé en 2023 et réalisé en 2024, si l'adhésion au projet était aussi forte que lors de la validation du préavis en 2019. Je pose juste deux questions pour aller vite : quand le projet a-t-il été légalisé en 2023 et quand le carrefour sera-t-il modifié et terminé et la mesure A réalisée ? Merci pour votre réponse.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller COCHAND, merci pour vos questions. Les mesures prioritaires du PDMD sont toujours une priorité pour la Municipalité. Et depuis votre intervention de mai 2023, la mesure H, avenue de Grandson, rue des Uttins, a été réalisée et la mesure J, rue du Midi et pont Curtil-Maillet, est actuellement en travaux en vue de sa mise en service cet été.

Concernant la mesure A, Orbe-Bouleaux, le projet a effectivement pris du retard. Des questions foncières ont été soulevées pendant la finalisation du projet. Elles doivent encore être discutées avec les nouveaux propriétaires de la parcelle 394, donc le Café Romand, avant que le projet ne soit mis à l'enquête. Il s'agit notamment de réorganiser le stationnement privé, qui est actuellement en partie sur le domaine public et de coordonner l'ensemble des aménagements extérieurs, qu'ils soient publics et privés. Les discussions techniques se déroulent très bien et des validations politiques pourront bientôt orienter la poursuite du projet et vous faire une communication officielle. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.7

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Tourner à droite)**

Je remercie la Municipale pour sa réponse.

Question de circulation. Nous sommes nombreux à circuler à vélo en Ville et la règle du tourner à droite au feu pour les cyclistes est peut-être simple dans son énoncé, mais la situation concrète crée de nombreuses incertitudes. Ainsi, des feux généraux ont un feu particulier pour les vélos qui, lorsque les feux sont en bon état de fonctionnement, fonctionnent en simultané avec les feux généraux et sont donc parfaitement inutiles. D'autres feux n'ont pas de feu spécial pour les vélos, mais ils ont par contre un panneau vélo. Il y a donc une multitude d'équipements et de fonctionnements différents.

Alors, j'aimerais savoir quelle est la règle effectivement. Est-ce qu'il faut améliorer les feux d'une façon générale, améliorer la signalisation ? Je prie le Municipal de me répondre puisqu'il a reçu mes questions.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller Daniel COCHAND, je vous rappelle qu'on s'adresse à la Municipalité dans son ensemble.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Merci également de nous avoir envoyé les questions à l'avance, ce qui me permet de vous répondre. Le tourner à droite cycliste, l'autorisation de tourner à droite au rouge, qui est représentée par une plaque avec un pictogramme cycle jaune sur fond noir, ne peut être apposée que lorsque les conditions de visibilité et de sécurité sont garanties. Ainsi, la mise en œuvre n'est pas possible en l'absence de ligne d'arrêt jaune avancée pour les vélos permettant de garantir la bonne visibilité des piétons ou alors si la largeur de voie est inférieure à 3,20 m.

En Ville d'Yverdon-les-Bains, tous les feux répondant aux conditions posées par l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) pour légitimer un tourner à droite cycliste lorsque le feu est en phase rouge ont été équipés et signalés. Donc, lorsqu'il y a la plaque, vous avez la possibilité et le droit de tourner à droite.

Afin de déterminer les emplacements où le tourner à droite pouvait être autorisé, une analyse de chaque mouvement de tourner à droite dans les carrefours a été réalisée. Ainsi, certains carrefours n'ont aucune autorisation, par exemple celui des Trois-Lacs – Roseyres, d'autres carrefours ont une autorisation sur un mouvement, par exemple Pomy - Lausanne ou encore pont du Stade, et des carrefours ont une autorisation sur tous les mouvements de tourner à droite, par exemple celui de Midi - Valentin ou de Neuchâtel - Chamblon.

Une plaquette explicative vous sera transmise par le Service de la sécurité publique pour détailler l'ensemble des aspects techniques de cette particularité de l'OSR. Par ailleurs, une communication dans le journal Rive Sud est envisagée pour rappeler le fonctionnement à la population. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.8

**Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Chantiers)**

Je vous remercie.

C'est une question concernant des chantiers. À mi-avril, il y a eu de magnifiques encolonnements dans le secteur Chaussée de Treycovagnes, rue d'Orbe, Bouleaux, Curtil-Maillet, rue du Midi. Certes, il y avait des travaux en différents endroits, mais il est manifeste que des mesures

pourraient être prises pour moins perturber le trafic.

Ma question 1 : comment se donnent les autorisations de chantier et quelles sont les exigences en faveur d'une gêne minimale du trafic ? Par exemple, à la rue du Curtil-Maillet, il s'y trouvait une demi-fouille qui était recouverte par des plaques métalliques sur lesquelles on aurait pu parfaitement circuler. On comprend que, au moment des travaux, pendant la journée, on a mis quelques obstacles, mais d'une façon générale, on a bloqué la moitié de la route, ce que je n'arrive pas à comprendre.

Question 2 : quelles mesures d'accompagnement sont-elles prises par la Police Nord Vaudois dans le cas où on peut être certain qu'il y aura de gros problèmes de trafic ? J'ajoute que les problèmes de trafic c'était notamment toute une série de bus de Travys qui étaient bloqués et qui ne pouvaient progresser. J'ai un souvenir, comme enfant, devant le Casino de voir un policier mettre des gants et monter dans une espèce de mirador pour organiser la sortie des ouvriers qui sortaient de chez Paillard. Je trouve que parfois, quand on va vers un blocage quasi assuré, on pourrait avoir une certaine présence sur place pour faciliter les déplacements. Merci.

#### **M. le Municipal Christian WEILER :**

Les casse-têtes avec les chantiers sont toujours une difficulté majeure, surtout dans des secteurs où on a pléthore de chantiers qui se passe en même temps, ce n'est pas toujours facile à coordonner. Les autorisations concernant les chantiers sur le domaine public sont délivrées par le Service de la sécurité publique, qui analyse avec les autres services concernés (mobilité, environnement et infrastructure en particulier) les impacts sur la circulation et en fixe les conditions sécuritaires. D'abord, nous assurons la notion sécuritaire.

Les intérêts des riverains sont pris en compte dans une large mesure, en particulier lorsqu'il est techniquement et économiquement possible de les préserver. Par contre, dans certains cas, les conditions minimales de sécurité sur route ouverte n'étant pas réunies, une gestion par signalisation lumineuse, voire la fermeture partielle de la rue, est admise.

Enfin, dans certains cas, pour les chantiers sur les axes à fort trafic, les travaux de nuit peuvent être exigés pour limiter l'impact sur le trafic et les transports publics, ce qui est régulièrement peu apprécié par les riverains.

À titre de mesure d'accompagnement, le Service de la sécurité publique analyse les axes sur lesquels un report est adapté et met en place une déviation au moyen de panneaux orange. Par ailleurs, une coordination est faite avec les entreprises de transport public, de même qu'avec les services d'urgence.

Enfin, en fonction de l'impact et de la durée des travaux, le service exige que l'entrepreneur informe le voisinage par un tout-ménage. Merci pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.9

#### **Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Abris de protection)**

Elle concerne les abris de protection. Le citoyen privé, qu'il soit dans la majorité silencieuse ou qu'il soit survivaliste, paye des impôts, contribue à un fonds pour les abris ou fait construire lui-même son abri. Mais seule une toute petite minorité de la population sait où elle trouverait une place en cas de nécessité. Quand il s'agit de traquer le moindre habitant avec le recensement EWVID pour savoir où le localiser, à quel étage, à quelle adresse, l'administration est efficace. En revanche, qu'en est-il pour savoir, non pas où on devra se rassembler pour apprendre que peut-être il n'y aura pas de place pour nous, mais pour savoir où effectivement on pourra trouver une place dans un abri ? Merci.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

La réponse sera relativement courte et laconique puisque la question de l'affectation de la population aux abris publics ou privés de protection civile ressort de la compétence de l'Office régional de protection civile, qui regroupe 71 communes.

Nous transmettrons volontiers votre question et ils pourront peut-être y répondre. Mais effectivement, dire à chaque personne dans quel abri elle doit aller serait une gageure qui non seulement serait compliquée à réaliser, mais probablement nécessiterait une armée de conflits, puisqu'il faudrait dire à des gens qui ne s'entendent pas forcément qu'ils se retrouveraient dans le même abri. Mais bon, la protection civile pourra vous répondre. Ce qui est important, c'est le taux de capacité que les abris ont et puis, en cas de problème, la protection civile est chargée effectivement d'organiser la diffusion des adresses où les gens devront aller. Ce n'est pas fait en temps réel, seulement si les niveaux de surveillance et d'inquiétude montent selon un programme fédéral. Merci.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Merci, je veux seulement remercier M. le Municipal pour ses réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.10

**Une Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Manifestation culturelle en Ville d'Yverdon-les-Bains : vivrons-nous une 9<sup>ème</sup> édition des Numerik Games en 2024 ?)****Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller Laurent VUITHIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Laurent VUITHIER vous avez la parole.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Après la 8<sup>ème</sup> édition des Numerik Games l'année passée, qui a été un grand succès populaire, nous avons vécu bien malgré nous une saga durant l'automne à la suite du départ du directeur de la Maison d'Ailleurs et initiateur de cette manifestation.

Dans son communiqué qui a suivi cette annonce, la Municipalité ne doutait pas de voir émerger et continuer à s'épanouir les projets présents et futurs en lien avec ce musée, et promettait de travailler également de concert avec l'association Numerik Games pour faciliter et accompagner le développement du festival.

Peu avant cette annonce, nous apprenions dans ce Conseil qu'une convention tripartite était en cours de négociation entre la Ville, l'institution elle-même et le Canton, mais cette dernière s'est trouvée mise en attente à la suite de l'audit de la Cour des comptes. Début novembre, nous apprenions que la décision de rester à Yverdon avait été prise par l'association, à la satisfaction de la Municipalité. Cette dernière entendait par ailleurs poursuivre sa stratégie de soutien au développement vers un rayonnement suprarégional, mais il était encore trop tôt pour arrêter toutes les modalités.

Nous sommes cinq mois plus tard, à moins de quatre mois d'une prochaine édition, et je n'ai pas le souvenir d'avoir entendu depuis notre Municipalité sur ce thème. Je me permets donc de poser les questions suivantes :

1. Où en sont les négociations concernant cette convention tripartite ?
2. Quelles sont les mesures que la Municipalité peut nous communiquer qui auraient été

mises en place par son administration pour assurer que l'édition 2024 puisse bien avoir lieu ?

3. La page Facebook du festival annonçant une édition du 22 au 25 août 2024, est-ce que la Municipalité peut nous confirmer ces dates ?
4. Si tel n'est pas le cas, est-ce que Yverdon a définitivement perdu les Numerik Games au profit de l'Arc lémanique ?
5. Que compte faire la Municipalité pour qu'une prochaine édition puisse à nouveau avoir lieu ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

M. le Conseiller VUITHIER, merci pour cette question bien évidemment bien légitime. Compte tenu du fait qu'il appartient avant tout à l'association Numerik Games de communiquer en la matière et que votre question nous est parvenue tardivement, la Municipalité vous répondra lors du prochain Conseil. Suspense donc, j'aurais envie de dire. Bref, néanmoins, la Municipalité, sachez-le, a été extrêmement active sur ce dossier, l'est encore, l'est avec différents partenaires. J'aurai l'occasion dans tous les cas de vous l'exposer lors du prochain Conseil. Merci d'ores et déjà pour cette attente.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

J'attends donc avec impatience - et j'imagine que la majorité de ce Conseil également - vos réponses. On verra en fonction de vos réponses si on donne une suite à cela ou pas. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.11

**Une interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI développée par M. le Conseiller Kevin DELAY (Gens du voyage)**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller Christophe LOPERETTI a déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC), qui sera développée par M. le Conseiller Kevin DELAY.

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. DELAY vous avez la parole.

**M. le Conseiller Kevin DELAY :**

Il y a quelques jours, nous avons appris dans la presse que la Municipalité d'Yverdon avait prévu d'accueillir, pour une phase pilote, entre 15 et 25 caravanes de gens du voyage sur le parking du stand de tir de Floreyres.

Dans un premier temps, j'aimerais saluer la volonté de la Municipalité de créer une aire d'accueil pour les gens du voyage et j'aimerais que d'autres communes suivent cette volonté. En effet, la communauté des gens du voyage inclut différentes communautés, y compris les Yéniches, qui sera celle qui occupera le stand de Floreyres.

Pour ma part, il serait bien de permettre à toutes les communautés des gens du voyage de pouvoir avoir une aire d'accueil et d'éviter ainsi les bras de fer constants entre les autorités et leurs communautés. Cependant, indépendamment du fait que la Ville d'Yverdon ait eu de bonnes relations avec les Yéniches par le passé, l'endroit est malheureusement très mal choisi.

En effet, ce parking est situé à proximité d'un quartier d'habitation. Entre 15 et 25 caravanes, cela

représente entre 60 et 80 personnes. Imaginez donc un tel campement sous la fenêtre de ces habitants. Que ces caravanes soient occupées par des gens du voyage, des Suisses allemands ou même Kendji Girac, le principe du camping est que ces gens vivent en partie en dehors et cela crée automatiquement des nuisances pour ces habitants. Parmi ces habitants, de nombreux propriétaires verront leur vie changer du jour au lendemain ainsi qu'une probable dévaluation de leur bien. De plus, ces habitants ont eu l'information trois semaines avant l'arrivée des Yéniches, alors que la Municipalité avait été au courant depuis plusieurs mois.

Le président du stand de tir a été interdit d'en parler quand il a reçu l'information en début d'année. Un procédé étonnant, ne laissant aux habitants quasiment aucune chance de faire opposition. Cela met en échec la cohabitation et risque de faire monter la discrimination envers les gens du voyage. J'interpelle la Municipalité afin d'obtenir les réponses aux questions suivantes :

1. Est-ce que la Municipalité a cherché d'autres terrains en périphérie de la Ville qui seraient plus adaptés ?
2. Compte-t-elle dédommager les propriétaires ? Si oui, de quelle manière ?
3. Comment la Municipalité va-t-elle empêcher l'accès au stand de tir pour les enfants de la communauté, sachant qu'il y a un éventuel risque sanitaire avec le plomb ?
4. Pour quelle raison la Municipalité a-t-elle attendu le dernier moment avant d'en avertir les habitants du quartier ?
5. Quel est le coût de cette installation et combien cela rapporte-t-il à la Ville ?
6. En ne sélectionnant que les Yéniches, ne craint-elle pas une discrimination envers les autres personnes issues de la communauté des gens du voyage ?

Je vous remercie.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

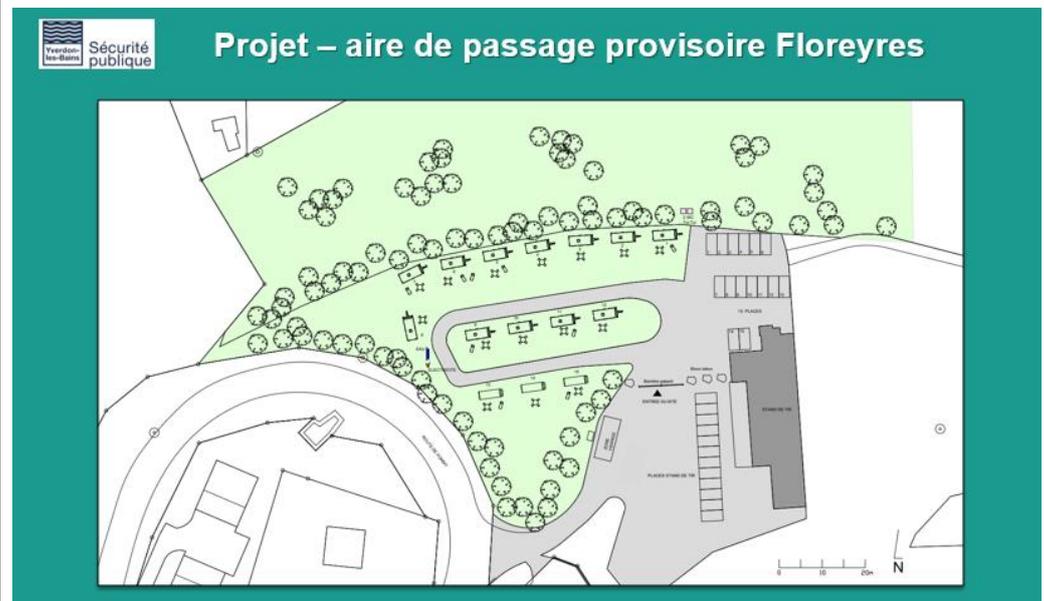
Bien qu'ayant reçu votre interpellation ce matin en fin de matinée, la Municipalité va tenter de vous répondre au mieux. Elle vous remercie déjà de vos encouragements à trouver une solution pérenne pour les gens du voyage. C'est en effet la volonté de la Municipalité de s'inscrire dans un plan cantonal avec d'autres villes qui veulent faire leur part dans ce délicat dossier.

Il faut d'emblée préciser que les communautés des gens du voyage n'ont pas exactement les mêmes droits et devoirs. La communauté Yéniche est composée d'environ 30'000 personnes suisses résidant en grande majorité en Suisse. Ils ont un domicile officiel en Suisse, payent leurs impôts, taxes, font leur service militaire, etc. Ils ont surtout des droits constitutionnels reconnus en Suisse. Leur chanteur emblématique n'est pas Kendji Girac mais bien Stephan Eicher. La Municipalité vous remercie également de relever les bonnes expériences réalisées avec la communauté Yéniche ces dernières années. À de rares exceptions, leurs séjours dans des localités, lorsqu'elles sont organisées, se déroulent parfaitement bien, ce qui a été le cas à Yverdon.

Sur les aspects de communication, nous devons malheureusement relever que cela ne s'est pas passé comme nous l'aurions souhaité. Nous avons informé dans un premier temps les locataires du stand de tir le 29 février. La séance avec les riverains prévue le 12 mars, deux semaines après, a dû être reportée suite à l'arrivée des Gitans à Y-Parc. Une fois le problème réglé, nous avons repris le dossier et informé les habitants directement concernés le 18 avril. Puis, la communauté Yéniche a été informée de cette probabilité le 23 avril dernier, avec des activités possibles de la communauté dès le 1er mai. Le temps était malheureusement serré. Nous avons demandé la confidentialité aux sociétés de tir lors de notre rencontre du 29 février jusqu'à la date prévue de la rencontre avec les habitants le 12 mars. Nous souhaitions effectivement informer nous-mêmes les habitants avant que d'autres le fassent. Donc, c'est pour ça qu'on leur a demandé une confidentialité. On ne leur a jamais interdit, nous n'avons pas la capacité de le faire.

Le projet de la Municipalité est de faire cette année un test en collaboration avec la communauté Yéniche et les habitants directement concernés pour évaluer la pertinence de déposer un projet pérenne avec une mise à l'enquête publique. La Municipalité est prête à tirer les conséquences de ce test et le retirer si cela ne doit objectivement pas fonctionner. La Municipalité a prévu de confier à un tiers cette évaluation du test.

Comme vous le voyez sur le projet, je souhaite que l'on mette le projet à l'écran.



Voilà, comme vous le voyez sur le plan projet, l'espace prévu dans ce qui est prévu actuellement est pour 15 à 20 caravanes au maximum. Les Yéniches n'utilisent pas 15 à 20 caravanes toute l'année, toute la période dans laquelle ils peuvent y être. L'année passée, nous avons eu à peu près la moitié du temps trois caravanes qui étaient sur ce terrain. L'emplacement n'est pas le parking en dessous des terrasses du lotissement voisin, mais bien en haut, tout en haut, à une distance similaire des immeubles. C'est d'ailleurs intéressant que cette distance est à peu près la même que celle de l'an passé aux Vuagères avec les immeubles qui étaient en face de la rue. Nous n'avons enregistré aucun problème l'an passé avec un camp nettement plus grand et composé de Gitans français.

La Municipalité a cherché et cherche encore les terrains les mieux adaptés possible, mais qui doivent avoir des caractéristiques de faisabilité en termes de droit du sol, de disponibilité d'équipements (eau, eau sale et électricité), de disposer d'une surface en dur, ne pas avoir un sol inondé en cas de pluie et de compatibilité avec l'environnement. L'accès des zones de tir est déjà sécurisé. Il est prévu qu'il soit renforcé pour les enfants du quartier notamment. Il est prévu un aménagement sommaire pour le test de cette année. Des contacts avec le Canton seront pris pour un financement si le projet devait être pérennisé. Pour les aspects de contrôle et de sécurisation, pour une végétalisation conséquente, les aménagements pour les eaux et l'électricité.

Les espaces réservés pour la communauté Yéniche existent dans de nombreuses villes suisses. Comme déjà dit, cette communauté suisse bénéficie de droits constitutionnels. Il n'en demeure pas moins que le Canton, avec les communes et je le précise bien, doit trouver des solutions pour les autres communautés. Et c'est un problème relativement compliqué, vous l'avez vu ces derniers temps.

La Municipalité est prête à étudier des aménagements pour les habitants du quartier qui ont exprimé également plusieurs mécontentements en dehors du projet d'aire provisoire pour Yéniches, sur la végétalisation de la zone, son accessibilité, son parage. C'est une bonne occasion de voir ce qu'il est possible d'améliorer. Voilà, M. le Conseiller, ce que la Municipalité peut

vous apporter comme réponse pour le moment.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Je suis très étonné quand notre Municipal de la police nous dit qu'il a informé les gens du quartier à l'avance de ce qui se passait. Habitant le quartier et m'étant renseigné autour de moi, nous avons été avisés par la presse locale le 26 avril et par le communiqué officiel de la Commune également le 26 avril. Autrement, ça a été silence radio complet.

Donc, vous parlez qu'il y a eu : « dans l'accueil des Yéniches à Yverdon-les-Bains... » donc dans le communiqué de presse, je lis votre communiqué : « des soirées d'information à destination des riverains et riveraines, des membres du club de tir et de la communauté Yéniche ont eu lieu ces dernières semaines. Ce qui était entièrement faux puisque, à part quelques habitants tout près du stand, les autres qui sont à 100-200 mètres du stand, donc du futur lieu de stationnement des Yéniches, n'ont absolument pas été avisés et consultés.

Bon, vous allez me rétorquer que c'est de communiquer cette décision municipale et qu'on a juste à prendre acte. C'est vraiment dommage dans ce domaine, dans ce genre de choses, que les gens du quartier n'aient pas été au moins avisés et convoqués à une, au moins, des soirées d'information.

Par ailleurs, j'espère qu'on trouve un terrain d'accueil pour ces gens, car ils ont, comme vous l'avez justement signalé, tout à fait le droit de vivre comme ils le vivent en Suisse. Par avance, merci de bien vouloir répondre à mes interrogations.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

C'est effectivement juste. Nous avons invité les habitants de la proximité directe pour pouvoir discuter de ce projet qui les concerne principalement. Voilà pourquoi nous n'avons pas invité tout le quartier. On aurait peut-être dû, mais voilà, le choix a été fait de prendre les personnes concernées en priorité.

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Je tiens à rappeler au public que, selon l'article 61 « publicité » : tout signe d'approbation ou de désapprobation est interdit de la part du public. Merci.

**M. le Conseiller Kevin DELAY :**

Tout d'abord, je tenais à remercier le Municipal pour une partie des réponses. Cependant, il reste quand même trois questions qui restent sans réponse. Peut-on attendre de les avoir au prochain Conseil ? Pour rappel, c'est :

- Compte-t-elle dédommager les propriétaires ? Si oui, de quelle manière ?
- Quel est le coût de cette installation et combien cela rapporte-t-il à la Ville ?
- En ne sélectionnant que les Yéniches, ne craint-elle pas une discrimination envers les autres personnes issues de la communauté du voyage ?

Ou doit-on s'attendre à ne pas avoir de réponse du tout ? Merci.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Je pensais y avoir répondu, je m'excuse si je n'ai pas été clair. Effectivement, pour cette année, les mesures prévues sont des mesures simples qui ne vont pas coûter et donc les frais devraient être couverts par la location des personnes qui vont venir. Si, d'aventure, le projet devait continuer, à ce moment-là, les frais d'aménagement seraient négociés avec le Canton. L'idée, c'est que cela ne coûte pas à la collectivité yverdonnoise pour faire ces aménagements. Quant au défraiement,

dans cette phase test, il n'est pas prévu de défraiement pour ceci. Et puis, la troisième question était, pardon ?

Non, on n'a pas de souci par rapport à cet élément-là. D'autres endroits sont réservés spécifiquement à la communauté Yéniche qui dispose de droits étendus étant une communauté suisse. Donc, on n'a pas de difficulté. Mais cela ne résout pas, comme je l'ai dit, la problématique des Gitans et autres communautés étrangères qui continueront à venir chaque année et pour lesquelles il faudra aussi trouver des solutions, je répète, cantonales. Yverdon veut faire sa part mais pas plus, et d'autres communes doivent aussi maintenant rentrer dans ce dispositif, ce qui est souhaité d'ailleurs par notre Conseiller d'État, M. VENIZELOS. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

En fait, mes propos vont exactement dans le sens des dernières déclarations de M. le Municipal. À l'évidence, notre Ville s'est montrée particulièrement conciliante sur ce projet. Et ce que l'on remarque, ça a été mentionné par M. le Municipal, c'est qu'il n'en n'est pas ainsi dans toutes les régions du Canton.

Si vous regardez un peu les itinéraires de ces gens qui ont effectivement des droits constitutionnels, et là on ne remet pas en cause ce sujet, ça s'achemine entre la capitale vaudoise, Lausanne, ensuite on part dans le nord du Canton, on va dans la Broye, on redescend à Payerne, on va du côté de la Riviera. Et puis, il y a une région qui n'est pas du tout concernée, c'est la région de la Côte. Et ce soir, je le dis sans détour, à mon sens, toutes les régions du Canton et cette région en particulier ne joue pas du tout le jeu. Alors, personne ne me fera croire qu'il n'y a pas de solution du côté de la Côte, puisqu'on arrive à faire quand même des festivals du côté de Nyon qui sont particulièrement importants sur des terrains à n'en plus finir. On pourrait d'ailleurs, pourquoi pas, mélanger l'un et l'autre, on ne verrait peut-être pas vraiment la différence entre les caravanes et les tentes.

Bon, enfin, plaisanterie mise à part, je pense quand même que la Municipalité devrait, de mon point de vue, et ça c'est un avis personnel, commencer à conditionner la suite de ces opérations et de projet auprès du Conseil d'État en disant : maintenant, on pose des conditions, on va faire telle ou telle chose et ensuite on ne fait pas un centimètre de plus tant que certaines villes centre de ce Canton ne jouent pas le jeu. Voilà, c'est un avis personnel, mais je tenais à le communiquer ce soir.

**M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :**

Alors, je remercie la Municipalité pour ses réponses. Je concorde avec mes préopinants. Ce qui m'inquiète, c'est que cette phase pilote puisse être mise en échec avec cette mauvaise cohabitation. Et je confirme que les voisins proches n'ont pas eu de séance préalable, c'est totalement faux. Merci.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Puisque le débat a été élargi, j'ai juste une question à la Municipalité. Où il y avait les Gitans, maintenant il y a des grands blocs de béton qui ont été posés pour qu'ils ne reviennent pas, chose que je comprends très bien. Mais je déclare mes intérêts ayant un frère qui est exploitant agricole. Cette route est fortement utilisée, notamment lors des moissons, pour passer avec des convois agricoles pour se rendre dans les différents centres de réception, que ce soit à Yvonand, que ce soit à Chavornay – alors Chavornay on passera de l'autre côté - mais plutôt à Yvonand. Donc, qu'en est-il de ces blocs de béton pour les prochaines moissons ? On a encore le temps, c'est au mois de mai, ça sera au mois de juillet. Mais qu'en sera-t-il à cette période-là ? Merci de votre réponse.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Nous avons pris, la Municipalité a pris une décision forte qui va dans le sens du Conseiller Maximilien BERNHARD puisque nous avons refusé que nous ayons un nouveau camp de Gitans

durant cette année. Nous avons considéré que nous avons fait notre part dans la problématique que le Canton avait, notamment à Lausanne, et que les conditions n'étant pas respectées, nous avons mis des efforts conséquents pour stopper ce processus. Je rappelle tout de même que la Municipalité, qui se veut ouverte mais dans le cadre d'éléments respectueux, a mis 3 heures pour sortir les gens qui s'étaient installés à la plage, a mis 3 jours pour faire partir les gens qui étaient derrière le bowling, et nous avons mis 4 semaines et demie pour refuser les 80 caravanes alors que nous avons accepté 40 caravanes. Donc, nous avons effectivement un esprit d'ouverture coordonné avec le Canton, mais une très grande fermeté si les règles ne sont pas respectées. Les camps ont tous été nettoyés et rangés sur les injonctions que nous leur avons données. Nous avons été très ferme sur ces éléments.

La question des blocs de béton est délicate. Elle est délicate aussi pour le quartier de Floreyres, puisque nous avons dû aménager des éléments de sécurité, puisqu'un camion de pompiers n'y passe pas. Cela a été envisagé avec les pompiers, la sécurité est garantie, mais nous avons pris les mesures nécessaires. Pour ce qui est des convois agricoles, nous allons mettre en place un système pour pouvoir ouvrir et fermer les bacs en fonction des demandes. C'est un travail supplémentaire que nous allons devoir faire, mais il n'est pas question que nous ayons de nouveau un convoi qui s'installe sur cet endroit. Merci.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

En complément de mon collègue, M. WEILER, M. le Conseiller JAQUIER, en cas de besoin, je vous invite à communiquer à votre frère de se renseigner directement au Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures en cas de besoins spécifiques.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.12

**Une question de M. le Conseiller Philippe PAVID (Futur arrêt de bus « Terrasses » de la ligne 603 sur le chemin de Floreyres)**

Le quartier du chemin des Terrasses, situé sur les hauts de la colline de Floreyres, compte une douzaine de bâtiments de trois étages en moyenne, soit environ 150 appartements totalisant 450 à 500 habitants. Le quartier est desservi par la ligne de bus 603. Les arrêts de bus les plus proches sont Bellevue ou la Colline. Le quartier des Terrasses est situé entre ces deux arrêts. La plupart des habitants, et notamment les personnes âgées et à mobilité réduite, descendent prendre le bus à l'arrêt de la Colline, situé environ 300 m plus bas sur la route la plus raide d'Yverdon-les-Bains. Au retour, pour éviter la remontée pénible et difficile, la plupart préfèrent descendre du bus à l'arrêt précédent, de Bellevue, et marcher environ 500 m jusqu'au chemin des Terrasses. Ils cheminent ainsi à la descente le long d'une route sans trottoir, dangereuse pour les piétons, en longeant une glissière en bois où le croisement des véhicules est déjà difficile.

Depuis la construction du quartier, il y a une vingtaine d'années, un arrêt de bus est demandé au niveau du chemin des Terrasses, où la place est idéale pour le réaliser et concerne une zone à densité importante de population. De nombreux courriers avec nos autorités attestent de ces demandes, mais sont restés sans effet. Lors du changement de sens de la ligne 603 en décembre 2022, l'arrêt de la Colline a été déplacé vers le bas, l'éloignant encore plus du chemin des Terrasses.

Suite au mécontentement grandissant des résidents du quartier, si ce n'est de leur colère, une habitante a réuni une pétition de 352 signatures demandant notamment la création d'un arrêt de bus « Terrasses ». Cette pétition a été déposée au greffe municipal le 13 juillet 2023 suite à une séance avec les représentants de la Municipalité, du Service de la mobilité et de Travys, séance à laquelle cette habitante m'avait demandé de l'accompagner.

Afin de répondre à la demande des nombreux habitants du quartier des Terrasses, de limiter le risque d'accidents de piétons sur le haut du chemin de Floreyres sans trottoir, de faciliter l'accès au bus des personnes âgées et à mobilité réduite, ainsi que de rendre le bus plus attractif par

rapport au trajet en voiture, un nouvel arrêt de bus en face du chemin des Terrasses est indispensable.

Ma question à la Municipalité : depuis le dépôt de la pétition en juillet 2023 et les demandes successives à ce sujet depuis de nombreuses années, où en est l'étude pour la réalisation de l'arrêt de bus du chemin des Terrasses ? Merci.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller PAVID, merci pour votre question. L'arrêt de bus que vous mentionnez avait déjà été identifié dans le diagnostic du plan directeur des transports publics et le projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération. Il est d'ailleurs visible sur la figure en page 219 du PA4, volume A.

La pétition reçue l'été dernier confirme effectivement, la pertinence de cet arrêt de bus et l'attente des riveraines et des riverains, qui se comprend. Il sera relativement proche de l'arrêt de la Colline, mais au vu du dénivelé important entre le chemin de la Colline et le chemin des Terrasses, cet arrêt est très bien justifié et pourra être réalisé.

Concernant sa mise en œuvre, et comme annoncé dans le préavis PR22.18PR concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 875'000.- pour financer les études et réalisations nécessaires pour consolider les stratégies sectorielles en matière de mobilité et concrétiser la vision directrice de la mobilité durable, le Service de la mobilité, de l'environnement et des infrastructures travaille actuellement sur une priorisation des arrêts de bus en vue de leur mise en conformité LHand et le développement des réseaux urbains et régionaux.

Dans ce cadre, une priorisation sera soumise tout prochainement à la Municipalité puis, si elle est validée, à ce Conseil sous forme d'un préavis. Sous ces réserves, l'arrêt des Terrasses devrait faire partie du premier lot d'arrêts de bus afin d'améliorer l'accessibilité du réseau urbain dans le quartier de Floreyres.

Afin de répondre aux autres demandes de la pétition, notamment en matière de correspondance le matin et le soir, la Municipalité et ses services collaborent activement avec Travys afin de proposer des améliorations dans le cadre de la refonte de l'horaire 2025. Les améliorations sont soumises à l'approbation des trois communes membres que sont Cheseaux-Noréaz, Yverdon-les-Bains et Montagny.

Sur la base d'une offre chiffrée de la part de Travys que nous allons recevoir prochainement, ces prochaines semaines. Mais je peux vous affirmer que les Municipalités d'Yverdon-les-Bains et de Cheseaux-Noréaz ont validé ces principes. Nous sommes encore en attente de la commune de Montagny. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Philippe PAVID :**

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse et me réjouis d'avoir des nouvelles prochainement de cet arrêt chemin des Terrasses. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.13

**Une Interpellation de M. le Conseiller Laurent VUITHIER (Extension et transformation des eHNV sur le site d'Yverdon, où en sommes-nous aujourd'hui ?)**

**Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

M. le Conseiller VUITHIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyées par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. le Conseiller Laurent VUITHIER vous avez la

parole.

**M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Les collaboratrices et collaborateurs des eHNV sur le site d'Yverdon-les-Bains ont été informés ces derniers jours d'énormes surcoûts sur le projet d'extension et de transformation qui aurait dû débiter cet automne. Ces surcoûts vont très probablement générer d'importants retards sur le planning prévu, puisqu'un saut dans le vide ne sera certainement pas accepté par le Canton. L'exemple de Rennaz est encore dans toutes les mémoires.

La Municipalité s'est battue à juste titre pour sauver la desserte de la ligne CFF du pied du Jura et un soutien à notre hôpital se justifie également, même si l'un et l'autre ne sont pas nécessairement de compétence municipale. L'hôpital d'Yverdon-les-Bains est le plus grand employeur de la Commune et son importance systémique n'est donc pas à négliger. L'information est encore peu claire et très récente. Je me permets de poser les questions suivantes à notre Municipalité :

- Êtes-vous au courant de cette information faite aux collaboratrices et collaborateurs et avez-vous plus d'informations à communiquer à ce Conseil sur d'éventuels surcoûts ou retards dans les travaux prévus ?
- Quel est le risque d'enlèvement du chantier, qui pourrait induire un hôpital plus aux normes et, à terme, réduire l'importance d'Yverdon-les-Bains sur la carte hospitalière romande ?
- La Municipalité a-t-elle étudié la possibilité pour les eHNV de construire une extension sur le territoire communal, ailleurs que sur le site actuel, par exemple à Y-Parc, en complément de l'antenne ouverte dernièrement ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

C'est une réponse en deux volets que nous allons vous donner. Je vais vous donner quelques réponses de mon côté, et puis ma collègue Carmen TANNER vous répondra également sur certains autres aspects. En préliminaire, je dois déclarer mes intérêts. Je suis membre du comité directeur des eHNV. C'est une position qui est une nomination ad personam suite à une élection et donc pas une nomination au nom de la Ville, avec un siège qui serait garanti à la Ville au sein du comité directeur des eHNV. Pour autant, évidemment, l'intérêt pour la Ville d'être représentée aux eHNV, et c'est un intérêt réciproque, c'est d'avoir le contact le plus étroit possible entre les structures de gouvernance de l'hôpital et les structures de gouvernance de la Ville dans tous les projets que les deux partenaires peuvent avoir encore communs, et évidemment dans le cadre actuel du projet des eHNV du futur.

C'est dans ce cadre que j'ai été mis au courant de manière liminaire et en préparation d'une séance n'ayant pas encore eu lieu, une séance du comité directeur extraordinaire, qui doit traiter probablement de cet aspect-là et qui aura lieu mardi prochain. Cela permet d'ores et déjà, dans un sujet complètement différent, d'excuser mon absence lors de la conférence sur le parcage au Centre-ville et de la conférence parcage d'Agglo-Y. Il se trouve qu'il y a une collision de dates à ce moment-là. J'ai été mis au courant, effectivement de manière liminaire, de certaines informations, mais qui sont à mon sens non publiques et que l'hôpital lui-même n'a pas encore communiquées, notamment parce que les décisions n'ont pas encore été prises à ce niveau-là. Dans ce cadre-là, j'ai fait part, sous toute confidentialité, de ces informations à mes collègues de la Municipalité, mais évidemment, ces informations restent non publiques.

En tout cas, concernant votre première question, la Municipalité n'a, en tout cas à ma connaissance et après recherche, pas été mise en copie d'un éventuel message qui aurait été envoyé aux employés des hôpitaux des eHNV. Je ne l'ai pas non plus reçu directement en tant que membre du comité directeur et, lors de la dernière séance du comité directeur, une séance régulière, de telles informations n'ont pas, à mon sens, été communiquées et il n'en n'est pas fait état dans les

documents de l'hôpital.

Ceci étant, pour répondre à votre deuxième question, vous parlez d'enlissement. Je pense qu'enlissement n'est pas le bon terme, au sens où, de mon point de vue, les structures de gouvernance de l'hôpital sont tout à fait au fait des difficultés rencontrées par un projet de cette ampleur-là, et on n'est pas du tout dans une situation qu'on aurait pu connaître dans d'autres contextes. Vous avez, entre guillemets, une direction lénifiante qui affirme que tout se passe très bien et puis un comité directeur qui prend cela comme argent comptant. On est vraiment dans une relation de transparence et d'ouverture par rapport aux problèmes, ce qui est beaucoup plus fort. Donc, le risque d'enlissement, d'avoir un projet qui se dégrade sans que personne ne réagisse, on va dire ça comme ça, me semble, à ce stade, très faible.

Là où vous avez raison, c'est que les enjeux sont immenses. Je rappelle que, dans le dimensionnement actuel du projet, le projet des eHNV du futur, c'est de la même ampleur financière que dix ans de plan d'investissement de la Ville d'Yverdon, en tout cas des investissements qu'on mène, puisqu'on est sur des chiffres de l'ordre de CHF 300'000'000.- à CHF 350'000'000.-. Donc, pour un franc que la Ville investit dans les dix prochaines années, vous avez un franc qui est investi par l'hôpital dans le cadre de ce projet-là. C'est massif, c'est très, très important, et nous partageons évidemment le souci de l'interpellateur concernant le fait qu'il s'agit du premier employeur, et de loin, de la Ville d'Yverdon. La présence d'une infrastructure hospitalière de cette importance dans une Ville comme la nôtre participe pleinement à son attractivité et à sa centralité.

Ceci étant, on est confrontés, avec les différents acteurs, notamment les autres services publics et les autres acteurs et administrations publiques, à toute une série de demandes du même type. Nous sommes en contact avec différents acteurs cantonaux ou publics, dans le cadre d'écoles, dans le cadre d'un Canton qui voudrait renforcer son pôle administratif dans une partie de la Ville. Vous n'êtes pas sans savoir que nous devons relocaliser deux dépôts de transports publics, ceux de La Poste et ceux de Travys. Dans le même temps, nous sommes lourdement contraints par toute une série de réglementations d'ordre supérieur. On ne reparlera pas ici évidemment des trois plans de quartier qui sont actuellement suspendus pour cause de SDA. On ne parlera pas non plus des décisions qui ont été prises dans le cadre de l'archéologie récemment sur le développement de tel ou tel plan de quartier. Toute cette question de la relation que nous voulons avoir de partenariat et de renforcement mutuel de la Ville avec l'hôpital, quels que soient les péripéties du projet, doit se lire aussi à l'aune de ces autres demandes, de ces autres possibilités. Enfin, le Canton par exemple manifeste un très fort intérêt pour la centralité, y compris administrative et institutionnelle, d'Yverdon-les-Bains.

Alors on espère évidemment qu'on pourra discuter avec le Canton pour trouver des solutions, y compris dans le cadre de ce problème-là, mais qui ne soit pas quelque chose qui se joue l'un contre l'autre. On n'espère pas jouer l'hôpital contre quelque chose d'autre et c'est là qu'évidemment les enjeux sont effectivement extrêmement importants. Voilà un peu le cadre général. Pour un peu plus d'information, plus précises sur certains aspects d'aménagement du territoire, je propose de passer la parole à Mme la Vice-syndique.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Voici encore quelques informations concernant votre troisième question, soit relocaliser au PST. Mais tout d'abord, en préambule, rappelons enfin deux points. En préambule, rappeler que la Municipalité mettra tout en œuvre pour aider les eHNV à trouver une solution et du coup potentiellement à se relocaliser sur d'autres parcelles, elle l'a d'ailleurs toujours fait dans le cadre de ce travail avec les eHNV. Nous avons mis en place un groupe de travail interservice, un GT technique avec tous les services concernés par ce projet titanesque, qui est la rénovation des eHNV. Un GT qui était donc la courroie de transmission et de suivi très opérationnel de ce monstre chantier. Et puis aussi deux séances entre la direction des eHNV et la Municipalité où nous amenions les sujets sur la table et dans l'idée de prendre des décisions de manière coordonnée et efficiente. Donc, nous avons mis en place une belle structure et un bel esprit de travail qui va, j'imagine, perdurer.

Quant à votre troisième question : la Municipalité a-t-elle étudié la possibilité pour les eHNV de

construire une extension sur le territoire communal ailleurs que sur le site actuel, par exemple à Y-Parc en complément de l'antenne ouverte dernièrement ? Non, nous n'avons pas étudié d'autres alternatives tout simplement parce que nous l'avons appris la semaine passée et aussi parce que cette information n'était pas si publique que ça et encore sous cautèle d'une certaine manière.

Néanmoins, si on fait à quelque part les pronostics, c'est vrai qu'en cas de relocalisation du projet, il est tentant, il est vrai, de se porter sur le PST tant ces surfaces sont dégagées. On a des grandes étendues de terrain disponibles. Néanmoins, cela comporte des risques conséquents et il y a quatre options :

Soit on travaille sur une aire de service. Là, l'adéquation avec la vocation de la parcelle peut être plus ou moins admissible selon son PPA, mais la dernière parcelle disponible est beaucoup trop petite si bien qu'on va se retrouver avec une tour à la Kuala Lumpur qui n'aurait absolument aucun sens pour un hôpital ici à Yverdon et largement une dérogation à la hauteur, mais ce n'est pas le pire des problèmes.

Autre option, on met sur une des zones d'activité encore libres. Là, le problème, c'est qu'on est dérogoire à l'affectation et c'est une dérogation majeure. Alors même si la Municipalité décide de revenir à cette affectation et de s'asseoir dessus d'une certaine manière, cette faiblesse offrirait un doute monumental jusqu'à la mise à l'enquête où une simple opposition puis un recours pourrait faire tout capoter le projet, soit des coûts monstrueux en termes d'études. Vous n'imaginez pas les frais d'études d'un hôpital de CHF 500'000'000.-, ce que ça pourrait être, au moins ou plus, je ne sais rien, enfin en tout cas, on est dans ces eaux-là à ce stade-là potentiellement, imaginez les frais d'études pour une mise à l'enquête qui capote dans le cadre d'un recours.

Autre option, on refait le PPA du PST, on change l'affectation de certaines parcelles. Là, il y a de fortes chances que le Canton nous tombe dessus et on pourrait le comprendre. Le PST fait partie de la stratégie économique du Canton, c'est même inscrit dans son plan directeur cantonal. Il faut dire que le PST est un lieu unique en Suisse pour des raisons d'activité à vocation de recherche et d'innovation. D'ailleurs, la Commune a toujours pu réussir à le respecter.

Dernière et quatrième option autour du PST, soit étendre la zone du PST et créer un règlement spécifique sur cette nouvelle zone, mais là on touche à de la SDA et là c'est le drame.

Bref, il faudra alors travailler sur le reste des parcelles de la Ville. Et là, je déroule encore les autres options, il y en a trois, plus ou moins trois. Il y a les surfaces constructibles, mais celles qui ont la taille de l'hôpital sont peu nombreuses. On l'a d'ailleurs vu avec les recherches de la délocalisation des CFF. Il y a les quartiers prévus pour développer des logements, mais on ne fait pas de logement. Il y a les quartiers prévus pour du logement, mais qui ont été repoussés et ceux qui ont été repoussés sont ceux qui sont sur des SDA. Là, c'est toujours le drame.

Mais dans ces deux dernières options, cela remet dans tous les cas complètement en question les lignes de développement d'Yverdon, et ce qui peut être OK si c'est notre choix, tout à fait, mais ces bousculades devront être négociées avec le Canton parce que ce ne serait pas rien pour la Ville d'Yverdon que d'absorber ce changement, parce que ce n'est pas rien non plus que de déplacer un hôpital. C'est déplacer des charges de trafic, une mobilisation de surface affectée pour autre chose, c'est la mise en place de réseaux souterrains complexes avec notamment un approvisionnement spécifique en cas de black-out, sans compter le traitement des eaux.

Bref, déplacer, c'est véritablement réorganiser un peu la Ville. C'est une décision lourde de conséquences et on peut comprendre à quelque part que le CHUV se soit construit sur le CHUV et l'est encore. On peut se poser la question pourquoi c'est possible et pas dans la deuxième ville du Canton. Bref, dans tous les cas, vous l'aurez compris, les choses ne sont pas qu'entre nos mains, loin de là, loin, loin, loin de là. Il faudra des discussions et des travaux de manière tripartite, eHNV, Ville, et maintenant l'entrée en scène, nous le souhaitons, du Canton. Voilà, merci de votre attention.

*Dépôt résolution***M. le Conseiller Laurent VUITHIER :**

Merci, Mme la Vice-syndique et M. le Syndic, pour vos réponses très complètes. Mme la Vice-syndique, vous m'avez un peu pris les mots de la bouche d'une éventuelle résolution que vous aviez peut-être déjà lue. Je suis convaincu, effectivement, que la Ville va tout faire pour mettre en œuvre que notre hôpital puisse se développer et perdurer sur le site d'Yverdon, parce que c'est effectivement très important que notre région puisse être desservie de manière adéquate avec des soins de qualité. Mais néanmoins, je vous propose quand même que ce Conseil vote une résolution pour vous soutenir dans les démarches auprès du Canton et de la direction.

Si le Bureau peut nous afficher la résolution ? Merci. Donc, la résolution est : le Conseil communal invite la Municipalité d'Yverdon-les-Bains à tout mettre en œuvre pour sauvegarder le rôle d'importance de l'hôpital, en collaboration avec sa direction et le Canton, afin d'assurer son maintien sur le site actuel ou sur un autre site plus adapté sur le territoire communal.

Je précise peut-être que c'était une idée comme une autre d'aller ailleurs que le site de l'hôpital, parce que rénover un hôpital en cours de fonctionnement est probablement, au vu des explications qu'on a pu avoir du directeur de l'hôpital, relativement compliqué. Peut-être que si on le fait sur un horizon de 10 ou 15 ans, il faudra peut-être trouver un autre site. Mais l'objectif est vraiment d'ouvrir les possibles et de pouvoir avoir le Conseil qui vous soutient dans ces démarches auprès du canton et de la direction. Voilà, merci de votre attention.

*Discussion résolution***Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

Nous sommes en présence d'une résolution. La discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-ci.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

J'avais pressé avant la résolution. Est-ce que je peux m'exprimer en vue des réponses données et de la question posée ? On a parlé de l'hôpital, il y a une autre problématique qui n'a pas été touchée en lien avec l'hôpital, c'est-à-dire que le quartier de l'hôpital et toute la partie Est de la Ville, du côté de Buron, attendait avec impatience la création de ce nouvel hôpital pour enfin être dotés d'une crèche. Nous attendons depuis des années pour avoir une crèche pour nos enfants. Si vous annoncez que ça va être de nouveau prolongé, est-ce que la Municipalité compte revoir son planning concernant l'accueil de la petite enfance et nous proposer une autre solution plus rapide ?

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Je remercie le Conseiller VUITHIER pour ces questions légitimes concernant un établissement central pour notre Ville et sa population. La Municipalité a su apporter des éléments rassurants sur les risques d'enlèvement, tout en reconnaissant que le calendrier des travaux n'était pas complètement sorti de l'ornière et que les enjeux autour des surfaces disponibles étaient conséquents.

Dès lors, voter la résolution du Conseiller VUITHIER permettra de montrer le soutien de notre Conseil communal à un moment délicat pour notre hôpital régional. C'est pourquoi le groupe PS et POP vous invite à la soutenir. Je vous remercie.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Oui, juste pour répondre à M. le Conseiller Ervin SHEU. Comme l'a dit M. le Syndic, nous n'avons pas actuellement tous les éléments, donc je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui.

*Vote***Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

L'adoption de la résolution est acceptée par 67 oui et 2 abstentions.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je tiens à remercier l'interpellateur pour le dépôt de sa résolution et ce Conseil pour son acceptation quasi unanime de cette résolution. Vous avez évidemment compris que la situation, quand bien même si on ne peut pas encore en parler de manière extrêmement précise, ne serait-ce que parce que la situation n'est pas encore relativement précise, nous inquiète quand même relativement fortement sur la question de l'hôpital. Mais également, M. SHEU, sur la question qui était annexe mais importante pour le quartier et pour la Ville d'Yverdon également, de la garderie. Tout ce qui peut contribuer à appuyer la politique de la Municipalité dans ce domaine, pour renforcer évidemment la présence de l'hôpital et de tout ce qui va autour de l'hôpital en Ville d'Yverdon-les-Bains, est bon à prendre. Dans ce sens, je tiens à remercier ce Conseil pour son appui. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

16.14

**Une question de Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY (l'accompagnement de la police par une travailleuse sociale de soutien et de proximité (TSSP))**

Le 20 février dernier, la Municipalité a informé la population par voie de communiqué de presse que certaines patrouilles de la Police Nord Vaudois allaient être accompagnées par une travailleuse sociale de soutien et de proximité dans le but d'assister la police lors de situations d'urgence psychosociale et de proximité.

Afin de comprendre davantage les buts et le cadre de cette démarche, j'ai le plaisir de vous poser les questions suivantes :

- Pouvez-vous nous donner plus d'informations et de précisions sur le rôle de la travailleuse sociale de soutien et de proximité ?
- Dans quel type de situations agit-elle et de quelle manière ?
- Est-ce que d'autres travailleuses de soutien et de proximité seront intégrées dans les patrouilles durant cette année 2024 ?

Finalement, il est mentionné qu'un groupe de scientifiques accompagnera le projet durant l'année 2024.

- Est-ce qu'une étude ou un rapport présentera l'évaluation de ce dispositif ?
- Et est-ce que la Municipalité informera le Conseil communal et la population sur les résultats de ce projet pilote et de son développement futur ?

Merci beaucoup.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Je vous remercie de votre question qui nous a été adressée dans un délai convivial pour pouvoir vous préparer une réponse. La Municipalité vous renseigne volontiers sur le rôle de notre TSSP.

La police doit s'adapter aux défis d'une société en perpétuel changement offrant des défis multiples et variés en termes de sécurité et de prévention des incivilités. Nos systèmes régaliens ont toujours été construits sur une culture et un fonctionnement en silo, ne permettant qu'une approche métier d'un problème. Afin de gagner en efficacité, la Police Nord Vaudois souhaite offrir une nouvelle prestation à ses citoyens en incorporant dans la police un-e travailleur-euse social-e portant la dénomination de travailleur-se social-e de soutien et de proximité (TSSP).

Cette nouvelle approche permettra d'offrir une complémentarité et un partage d'expertise sur les problèmes spécifiques en lien avec la prévention, la proximité, la communication et la sécurité, tout

en respectant le cadre légal spécifique aux activités de la police. Ce projet novateur et unique en Suisse actuellement est influencé par les bonnes expériences que nous avons suivies au Canada et en Belgique.

Comme situation exemple, je peux vous citer la présence d'un sans domicile fixe sous un pont. Son rôle est alors d'informer les services dédiés de la présence de cette personne et de s'assurer de la bonne prise en charge grâce au réseau social de la TSSP. Quand nous arrivons avec des policiers, la situation a plutôt tendance à être difficile, la personne s'enfuyait. Là, nous avons une personne qui peut entrer en dialogue tout en assurant sa sécurité et les services qui peuvent lui être offerts.

Une autre situation aussi emblématique, c'est les interpellations répétées à la police par les habitants d'un immeuble pour une personne âgée visiblement désorientée. Eh bien, notre TSSP a pu discuter plus facilement avec la personne et faire des liens avec les services sociaux et médicaux pour une prise en charge rapide et adaptée et dans le corollaire, elle a pu libérer la police secours qui était sollicitée pour d'autres interventions.

La TSSP sera aussi un rôle important dans les situations de conflits conjugaux, qui sont maintenant malheureusement trop fréquents. La TSSP facilite, peut faciliter, également la libération de la parole et orienter les personnes vers les procédures et les services adaptés. C'est un élément facilitateur qui est maintenant évident.

À votre question : est-ce que nous allons intégrer d'autres TSSP en 2024 ? Non, nous avons actuellement seulement une dotation de 0,2 poste qui va passer à 0,8 poste cet automne. Une évolution éventuelle d'une dotation se fera en fonction des résultats de la phase test à la fin de cette année.

Le groupe scientifique. Évidemment que nous allons communiquer. Oui, une conférence de presse sera organisée dans le premier trimestre de l'année 2025 afin de livrer au Conseil, aux médias et à la population le bilan de cette phase test. La Commission sécuritaire du Conseil communal sera également régulièrement informée des avancées du projet. Voilà, Mme la Conseillère, ce que je pouvais donner en l'état.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## Clôture

### **Mme la Présidente Aurélie-Maude HOFER :**

La discussion est toujours ouverte au point 16 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 juin 2024 à 20h00.

Il est 23h44, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Aurélie-Maude HOFER

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe